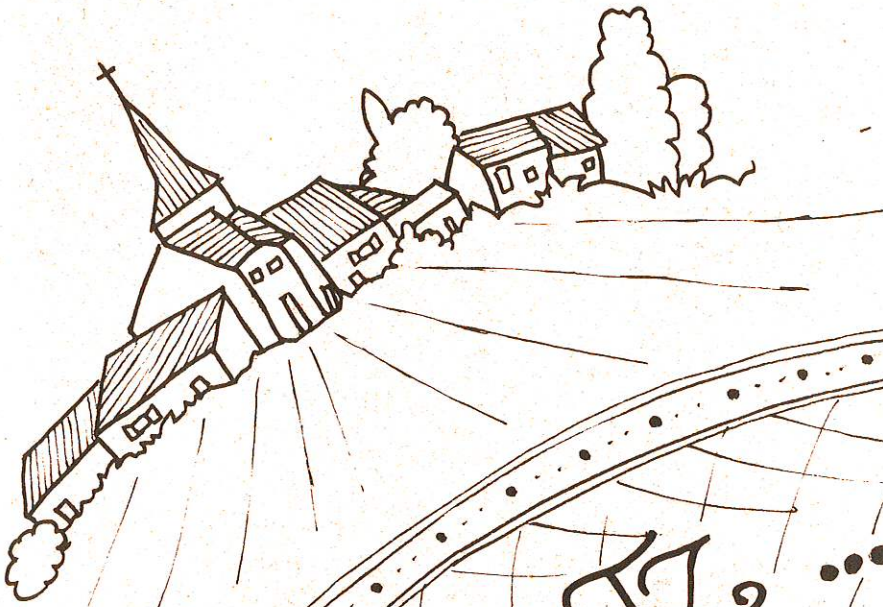


1996



MAKETS ... MARTES

CRECQUES



1996

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1/ 2
Hommage à l'Abbé Bourdon	3/ 4
Nouvelle Situation Municipale	5/ 8
C.C.A.S.	9/12
Finances	13/16
Travaux & Projets	17/22
Les Sociétés Locales	23/34
Calendrier des Fêtes	35/38
Réglement Salle des Fêtes	39/40
Nos histoires en marge de l'histoire	41/51
Les Joies Les Peines	52/53
Déchets Ménagers	54
Permanences & Communiqué	55

Le Mot du Maire

Mes Chers Amis,

Une année s'en va Une année commence 1995 nous quitte, chargée de tous les événements qui ont constitué la trame de notre vie quotidienne, personnelle ou collective 1995 c'est, déjà, notre passé Et voici que nous entrons en 1996 et chacun d'entre nous scrute l'horizon de ce futur qui n'est encore qu'un énorme point d'interrogation.

C'est pour moi, nouveau Maire, un honneur et une joie que d'ouvrir la première page de ce Bulletin Communal dont le but, en chaque début d'année, est d'établir un lien entre les élus, les services municipaux et la population. La tradition voudrait que je commence par dresser le bilan 1995 avant d'aborder les perspectives pour l'année nouvelle. Nous savons tous que les péripéties des opérations électorales ont amené à la tête de la commune une équipe presque totalement renouvelée. Ces six derniers mois ont été une période de mise en place, de prise de contact et de répartition des tâches. Nous avons considéré que notre premier devoir était de faire en sorte qu'aucun d'entre vous n'ait à souffrir du changement. Si les hommes passent, le devoir municipal reste constant et nous devons tout mettre en oeuvre pour remplir dignement la charge qui nous a été confiée par les électeurs.

Voilà pourquoi, au seuil de cette nouvelle année, c'est entouré de tout le Conseil Municipal que je viens dire à chacun d'entre vous, tout simplement, comme on le faisait autrefois : "BONNE ANNEE, BONNE SANTE". Cette formule a le mérite de dire en peu de mots tout le bien que nous vous souhaitons. Oui, une Bonne Année, une année de joies petites et grandes, une année de paix entre voisins, entre peuples, entre nations, une année de réussite dans la profession, dans vos familles, dans vos études, à vous les jeunes, une année qui voie s'estomper le spectre du chômage, de l'exclusion, de l'inégalité des chances, une année enfin pendant laquelle les soucis ne se conjuguent pas au quotidien Et aussi surtout : Bonne Santé, parce que c'est ce dernier point qui conditionne tout le reste : Bonne santé, à vous les jeunes, sachez apprécier le capital que vous a donné la nature et sachez respecter et aimer vos camarades qui n'ont pas la même chance. Bonne santé à vous les adultes qui avez besoin d'être solides au travail comme à la maison. Et bonne santé aux plus âgés qui êtes naturellement les plus vulnérables, mais dont la vitalité fait notre admiration.

Pour vous tous, je souhaite que 1996 soit clément et voie se réaliser vos désirs. Hélas, le Maire ne dispose pas d'une baguette magique pour écrire l'avenir en lettres dorées. Mais il peut vous dire qu'il est résolu, avec tous ceux qui l'entourent, à faire tout ce qui est en son pouvoir pour vous aider et vous faciliter la vie dans cette Commune que nous aimons tous.

Ayant bien étudié la situation administrative et financière de Mametz telle que nous l'avons constatée en juin dernier, nous pouvons désormais établir les grandes lignes de notre action pendant ces six années qui viennent. Les contingences économiques plutôt désastreuses, la raréfaction des aides de l'Etat et du Département, l'endettement important de la Commune et le désir que nous avons de ne pas pressurer les contribuables que vous êtes, font que nous devons être prudents dans le choix des grosses réalisations comme dans la surveillance des conditions d'exécution.

Vous trouverez plus loin, le détail des travaux que nous pensons réaliser cette année et qui sont, en priorité, destinés à faciliter la vie quotidienne de chacun :

- accès plus sécurisant aux écoles
- amélioration des conditions d'utilisation de la Salle des Fêtes,
- refonte du Plan d'Occupation des Sols
- Travaux indispensables sur la voirie communale et bâtiments ... (Salle Polyvalente).

Nous serons toujours à l'écoute de vos suggestions si elles se révèlent utiles à l'intérêt général

J'ai souhaité, en juin, que les adjoints se répartissent, sous mon autorité, les responsabilités dans les différents domaines de l'administration communale. Cela a été fait dans la concertation et l'entente. Nous pouvons constater aujourd'hui que cette organisation fonctionne bien et qu'elle permet d'être davantage à votre écoute et de mieux répondre à vos attentes. Nous allons donc continuer en ce sens avec, nous le souhaitons vivement, l'aide du personnel communal dont nous reconnaissons la compétence.

Mon dernier souhait, qui englobe tous ceux que je puis formuler est, tout simplement que la Maison Commune, comme il est de coutume de l'appeler dans notre ère républicaine, soit la maison de tous, et que chacun s'y sente accueilli, aidé, encouragé chaque fois qu'il en aura besoin. Que l'on sente, à la Mairie, battre le cœur tout notre Village, un Village qui veut vivre en paix et en amitié, sans craindre l'avenir parce qu'il y aura toujours, sur les talus de nos chemins, les petites fleurs champêtres qui parlent d'espoir et annoncent le printemps.

Hommage de Monsieur le Maire à l'Abbé Bourdon

- La nouvelle s'était, dimanche répandue comme une trainée de poudre dans nos villages : l'Abbé Bourdon, victime d'un grave malaise avait été hospitalisé d'urgence. Et Lundi matin, les paroissiens de Mametz, Marthes, Crecques, Rebecques et Inghem apprenaient avec stupeur le décès brutal de leur curé. Un curé dont tous connaissaient la silhouette familière à pied ou au volant de sa voiture, un curé qui faisait partie de l'univers de chacun, même si cet univers ne franchissait pas la porte de l'église.

- Dans ses dernières volontés écrites dès le 22 novembre 1991, l'Abbé Bourdon précisait qu'il ne souhaitait aucun éloge lors de ses funérailles et nous avons à coeur de respecter son souhait. Pourtant le Maire de Mametz, mandaté également par ses collègues de Rebecques et d'Inghem, a un devoir élémentaire à remplir au nom des habitants des cinq villages. Le devoir, c'est d'exprimer les sentiments de reconnaissance de tous envers celui qui a consacré trente et une année de son existence à leur service.

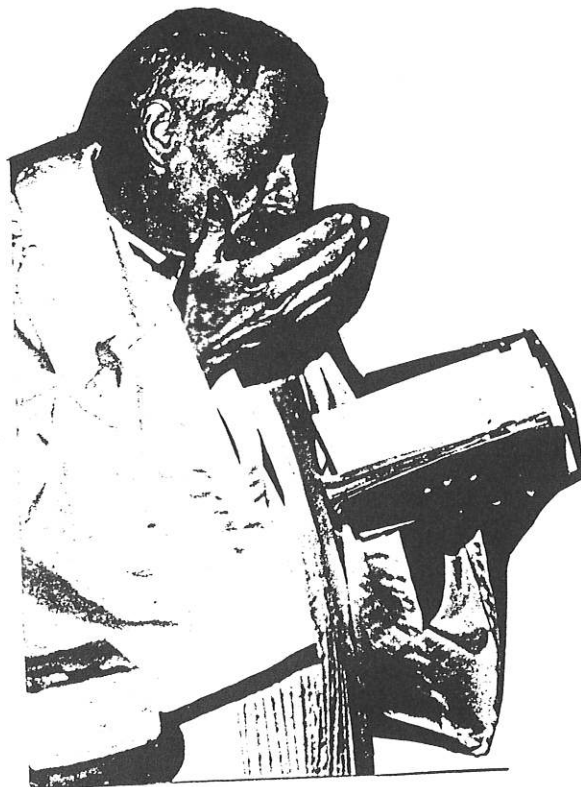
- Né à Lapugnoy le 2 Septembre 1916 et ordonné prêtre le 29 Juin 1947, après des années particulièrement éprouvantes, l'Abbé Bourdon était arrivé à Mametz le 19 Juin 1964. Il prenait la succession de M. l'Abbé Rose atteint par la maladie. Chargé de Mametz et Marthes, il se vit par la suite, confier Crecques et Rebecques, et enfin Inghem. Nous allons maintenant mesurer, en voyant le vide que laissera son départ, combien la charge devait être lourde avec le handicap que constituent l'âge et les ennuis de santé dont il avait pris l'habitude de minimiser l'importance. Pourtant, il était guidé, avant tout par la conscience qu'il avait du rôle du Prêtre et, hélas, de l'insuffisance de la relève dont on ne prend conscience qu'en voyant les rangs se resserrer.

- Le rôle du prêtre et de l'Abbé Bourdon en particulier demeure irremplaçable dans notre société tournée vers le matérialisme et en proie aux démons de l'orgueil et de l'égoïsme. Bien évidemment, la tradition chrétienne demeure forte dans nos villages ruraux qui sont encore imprégnés des enseignements du passé qui n'ont pas encore tout à fait oublié le catéchisme de nos pères et qui n'entendent pas laisser passer les grands moments de la vie sans le retour aux sources que constituent la bénédiction d'un prêtre dans une église à laquelle ils sont attachés, soit par atarisme, soit par choix personnel.

La présence de l'Abbé Bourdon parmi nous pendant ces trente années a sûrement contribué à maintenir les éléments de spiritualité dont chaque homme a besoin pour devenir et rester digne de sa nature, telle que l'a voulue son Créateur. Il a été en même temps le catalyseur des bonnes volontés qui voulaient participer à la vie et à l'animation des paroisses. Pour toute l'attention qu'il a su apporter aux brebis qui lui avaient été confiées, qu'il soit remercié.

Monsieur le Curé, vous ne vouliez pas de compliments et nous avons, ici, toujours respecté vos volontés. Je ne faillirai donc pas, aujourd'hui à cette habitude. Pourtant, je vous dis MERCI, merci pour ces années passées à notre service, merci pour votre présence au coeur de cette population qui vous est attachée, merci pour cette simplicité que vous avez su mettre dans vos rapports avec chacun d'entre nous. Et merci pour cette petite flamme d'amour de Dieu et du prochain que vous avez entretenue au coeur de vos paroissiens.

Maintenant que vous avez rejoint votre éternité et que vous savez ce qui nous attend tous, passé les ténèbres de la mort, maintenant que vous avez nous n'en doutons pas, reçu la récompense des bons et fidèles serviteurs et que vous connaissez la joie parfaite, n'oubliez pas ceux pour qui le chemin reste à parcourir, aidez-les à vivre en hommes dignes de ce nom. Ils ne vous oublieront pas ... ne les oubliez pas.



LA NOUVELLE SITUATION MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE : Monsieur DELATTRE Charles

1^{er} Adjoint : Monsieur FAUCON Francis

2^{ème} Adjoint : Monsieur LABITTE Augustin

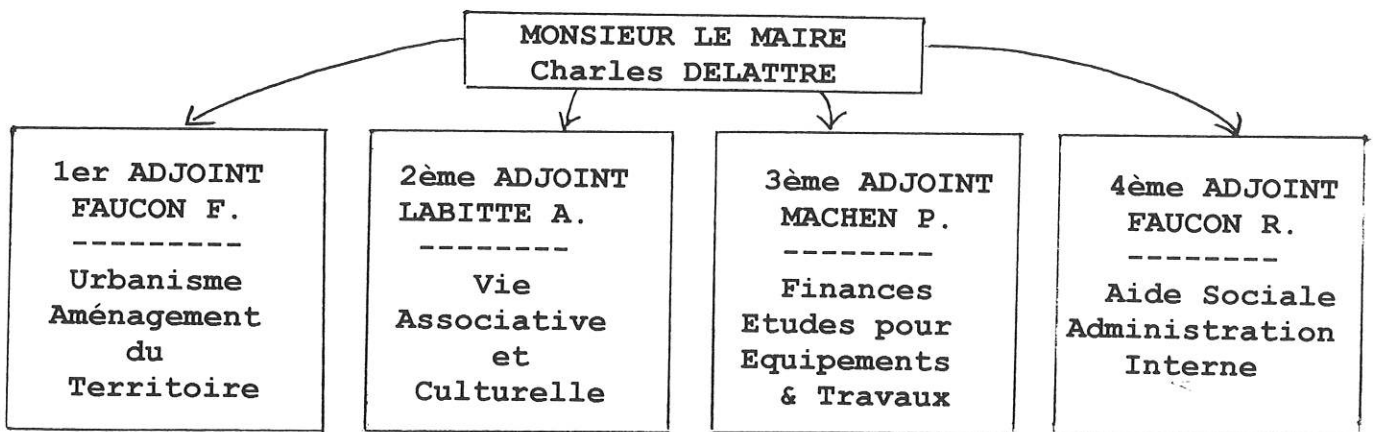
3^{ème} Adjoint : Monsieur MACHEN Philippe

4^{ème} Adjoint : Monsieur FAUCON Régis

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

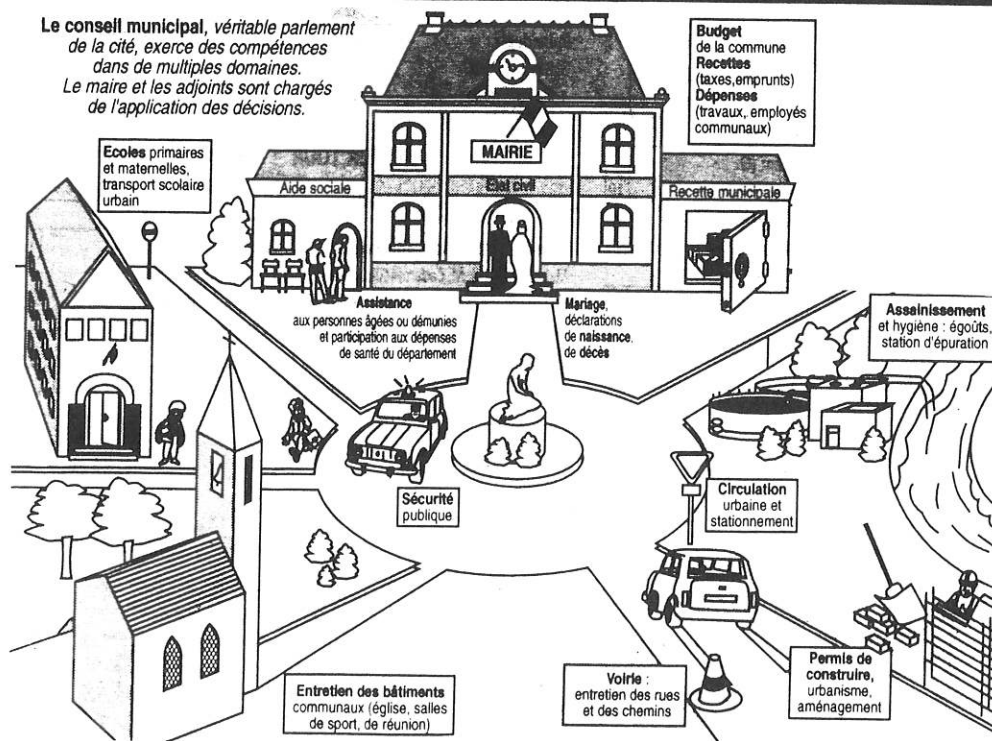
Monsieur BAROUX Alain, Monsieur BECQUART Gilles,
Madame BIALASIK Sabine, Monsieur CADART Jean-Pierre,
Monsieur DAVROUT Dominique, Monsieur DECOBERT Henri,
Monsieur DELANNOY Bernard-Marie, Monsieur DELVART Albert,
Monsieur LALOUX Louis Joseph, Monsieur LEFEBVRE Jacques,
Madame LEROY Maryse, Monsieur MAES Dominique,
Monsieur MASSET Christian, Madame POISSONNIER Thérèse.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL :



LES COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, véritable parlement de la cité, exerce des compétences dans de multiples domaines. Le maire et les adjoints sont chargés de l'application des décisions.



1^{er} ADJOINT : FAUCON Francis

Chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Domaine des délégations données par Monsieur le Maire :

- l'exécution des travaux sur les chemins, la voirie, l'éclairage et la sécurité, les marais, les cimetières, et les bâtiments communaux.
- le contrôle et l'actualisation du Plan d'Occupation des Sols.
- la mise en valeur et l'entretien de l'environnement.

Membres élus formant les commissions dans ces domaines :

FAUCON Francis, LEFEBVRE Jacques, BAROUX Alain,
DECOBERT Henri, DELVART Albert, MAES Dominique,
LALOUX Louis-Joseph, DAVROUT Dominique, BECQUART Gilles.

Consultants non-élus :

DEHURTEVENT André, DANDEL Viviane, LEMAITRE Georges,
MASCLET René, DEHURTEVENT Léonce, DEBRIFFE Jean-Pierre.

2^{ème} ADJOINT : LABITTE Augustin

Chargé de la Vie Associative et Culturelle

Domaine des délégations données par Monsieur le Maire :

- Coordonnateur des actions menées vers les écoles, la jeunesse, les sports et les Associations.
- Responsable de l'Association des Fêtes et de la planification des festivités dans la Commune.

Membres élus formant les commissions dans ces domaines :

LABITTE Augustin, LEROY Maryse, CADART Jean-Pierre,
LEFEBVRE Jacques, BAROUX Alain, BIALASIK Sabine,
DELANNOY Bernard-Marie, BECQUART Gilles, MASSET Christian.

Consultants non-élus :

COHEZ André, MOITEL Claudette, LABITTE Annick,
MOREL Guy, LEVECQUE Jean-Philippe, DELVART Serge, DUCROCQ Daniel

3ème ADJOINT : MACHEN Philippe

Chargé des Finances, des Etudes d'Equipement et de Travaux

Domaine des délégations données par Monsieur le Maire :

- les études sur la sécurité, les permis de construire, le cadastre, les zones inondables, les appels d'offres, les bâtiments.
- la surveillance et l'élaboration des budgets.

Membres élus formant les commissions dans ces domaines :

MACHEN Philippe, BAROUX Alain, CADART Jean-Pierre,
LEFEBVRE Jacques, LEROY Maryse, DECOBERT Henri,
DELVART Albert, MAES Dominique, LALOUX Louis-Joseph,
MASSET Christian.

Consultants non-élus :

POUYET Philippe, CARON Yvette, DELMAIRE Marie-Thérèse, DEBRIFFE
Jean-Pierre.

4ème ADJOINT : FAUCON Régis

Chargé de l'Aide Sociale et de l'Administration Interne

Domaine des délégations données par Monsieur le Maire :

- l'aide à la constitution des dossiers.
- la correspondance avec l'administration et les particuliers.
- la centralisation des communications et informations.
- la gestion des personnels.
- le suivi de l'action du bureau d'aide sociale.

Membres élus formant les commissions dans ces domaines :

FAUCON Régis, BIALASIK Sabine, POISSONNIER Thérèse,
LALOUX Louis-Joseph, DELANNOY Bernard-Marie, DELVART Albert.

Consultants non-élus :

MOITEL Claudette, DANDEL Viviane, CORDIEZ Germaine, MOREL Guy,
DUCROCQ Daniel, DEHURTEVENT André.

Délégués au Syndicat des Eaux :

DELATTRE Charles - FAUCON Francis - MACHEN Philippe

Délégués au Syndicat Scolaire :

DELATTRE Charles - MASSET Christian - LABITTE Augustin

Délégués au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation
du Schéma Directeur Audomarois

FAUCON Francis - FAUCON Régis

Délégués à l'Association Foncière de Remembrement

DELVART Albert - DELEHEDDE Marcel - HANNOTTEL Marcel

Délégués à la Communauté de Communes "La Morinie"

DELATTRE Charles - FAUCON Régis - LABITTE Augustin - FAUCON Francis
MACHEN Philippe

Délégués au Centre de Secours

LABITTE Augustin - CADART Jean-Pierre

Membres du C.C.A.S.

Elus : DELATTRE Charles - FAUCON Régis - POISSONNIER Thérèse

LEROY Maryse - BIALASIK Sabine.

Personnes extérieures : CORDIEZ Germaine - LABITTE Annick

DEHURTEVENT André - MOITEL Claudette.

PERSONNEL COMMUNAL

Personnels de Mairie :

Monsieur PAEPE Thierry : Secrétaire Général à temps plein

Madame DILLY Christiane : Adjoint Administratif Principal à 1/2 temps

Madame CHARLET Muriel : Agent Administratif à 1/2 temps

Personnels d'Entretien :

Monsieur DARQUES Paul et Monsieur VASSEUR Gilbert Agents d'Entretien
Territoriaux à temps plein chargés des travaux de voirie, des
espaces et des bâtiments.

Madame DOUILLET Eliane : Agent d'Entretien Territorial à temps plein
à l'école de Mametz Centre (Garderie et Cantine)

Mesdames PENNE Bernadette et FAUCON Jacqueline Chargées du nettoyage
des bâtiments communaux à temps partiel.

Actuellement la Commune emploie 5 Contrats Emploi Solidarité (C.E.S.)

FAUCON Régis.

HEURES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi	- 9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Mardi	- 9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Mercredi	- FERME	14 H 00 à 18 H 00
Jeudi	- 9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Vendredi	- 9 H 00 à 12 H 00	FERME
Samedi	- 9 H 00 à 12 H 00	FERME

PERMANENCES

Monsieur le Maire	Le Samedi Matin	de 10 H 00 à 11 H 00
Monsieur le 1 ^{er} Adjoint	Le Lundi	de 18 H 30 à 19 H 30
Les 3 Autres Adjoints	Le Mercredi	de 18 H 30 à 19 H 30

(par roulement)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le Maire le préside. Il est composé de 4 élus et 4 personnes érieures (voir pages sur la nouvelle situation municipale).

DILLY, secrétaire, est chargée de l'élaboration des dossiers et la gestion des aides ménagères qui sont Mesdames PENNE Bernadette, CON Jacqueline, GODART Colette, DELPOUVE Nadine et Mademoiselle MIRE Marie-Thérèse.

La municipalité effectue chaque année quelques manifestations à caractère social tels : le banquet des aînés qui a accueilli en 95, convives, la distribution des prix et le Noël des écoles. Cela se fait par l'intermédiaire de l'Association des Fêtes.

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale sont d'un autre ordre :

- C'est le département qui depuis 1983 détient la prépondérance de droit en matière d'Action Sociale.

- La Commune par son C.C.A.S établit et transmet les dossiers de demande d'aide sociale légale.

Toutes les communes, au titre de la solidarité, participent aux dépenses obligatoires d'aide sociale et de santé du département (à hauteur de environ 230 000,00 Frs pour l'année 95). De ce fait, le département prend en charge toutes les demandes d'aide médicale (médecin, pharmacie, soins, rééducations, hospitalisations etc...)

Le C.C.A.S. doit à chaque cas établir un dossier social.

Autres Attributions du C.C.A.S.

- Les Aides Ménagères à domicile
- l'élaboration et le suivi des dossiers RMISTES
- l'aide dans les contacts avec l'A.N.P.E. et la mission locale pour l'emploi.
- l'aide dans le contact avec l'unité territoriale d'action sociale et ses services sociaux.

Monsieur le Maire et les membres du C.C.A.S. ont aussi la possibilité d'établir les dossiers d'aide d'urgence soit pour aide médicale soit pour aide financière.

A Mametz, le C.C.A.S. gestionnaire de l'Aide Ménagère à domicile pour les personnes âgées dispose d'un budget propre qui lui permet d'avoir la possibilité d'actions immédiates toutefois limitées aux cas les plus extrêmes.

Les principales ressources viennent des caisses de retraites qui paient des heures d'aide ménagère (une participation étant demandée aux usagers), de la propriété de quelques biens fonciers et d'une subvention départementale.

Le C.C.A.S. ne touche aucune subvention communale mais bénéficie du fonctionnement municipal pour son administration.

Des actions locales exceptionnelles sont donc possibles (en nombre très limité) et notamment, c'est le C.C.A.S. qui vient d'offrir dernièrement un colis de Noël à 128 personnes âgées de 70 ans et plus. Il a offert aussi des friandises aux enfants des familles sans emploi et un cadeau aux personnes âgées hospitalisées.

FAUCON Régis.

UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE D'ARQUES

25 avenue du Général de Gaulle - BP 32 62510 ARQUES

Le responsable : L. JOSSIEN

➔ sa mission :
anime et dirige l'équipe de direction de l'unité territoriale. Il organise notamment la représentation de l'unité territoriale vis-à-vis des partenaires et dispositifs institutionnels, il pilote l'élaboration du projet d'unité territoriale et est garant de sa mise en œuvre.

Le secrétariat :

➔ sa mission :
accueil, orientation des usagers, gestion bureautique et logistique.

LES SERVICES

LE SERVICE SOCIAL LOCAL

LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF LOCAL

LE SERVICE LOCAL D'INSERTION

LE SERVICE LOCAL DE LA PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE

LE SERVICE LOCAL DES ACTIONS
MEDICO-SOCIALES

LES MISSIONS

Ecoute - Information - Aide - Orientation
-Accompagnement des familles

Accompagnement éducatif des enfants
confiés à la Direction de l'Enfance
et de la Famille - Actions Educatives
à domicile - Prévention collective

Animation et coordination d'actions
d'insertion dans le cadre
du dispositif RMI

Actions de prévention médicale
et psychologique des femmes enceintes
et des enfants de moins de 6 ans

Actions de prévention et de dépistage
relatives à la santé - éducation pour
la santé

LE PERSONNEL

- Chef du Service
13 assistants Socio-Educatifs

- Chef du Service
2 Assistants Socio-Educatifs

- Chef du Service
1 animateur
1/ secrétariat de la
Commission locale d'insertion

- Chef du Service
1 sage-femme
6 puéricultrices
1 psychologue

- Chef du Service
3 infirmières
3 rédacteurs
1 agent administratif

OU LES RENCONTRER ?

LE SERVICE SOCIAL LOCAL

A l'Unité Territoriale : ☎ 21.38.11.25

tous les jours : du lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 17h

Dans les permanences tenues sur le territoire de l'Unité Territoriale :

voir liste en page 3

LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF LOCAL A l'Unité Territoriale :

tous les jours : du lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 17h

et sur rendez-vous

LE SERVICE LOCAL D'INSERTION

Sur rendez-vous

- au siège de l'unité

- au siège du service local : ☎ 21.34.39.50

70 rue Mollien 62200 Calais

LE SERVICE LOCAL DE LA
PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE

A l'Unité Territoriale :

tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 à 17h

Dans les consultations de nourrissons (voir liste page 3)

LE SERVICE LOCAL DES ACTIONS
MEDICO-SOCIALES

Au siège du service local : UTASS de St-Omer

7 enclos Notre dame St-Omer - ☎ 21.38.34.64 - fax 21.88.88.48

L'EQUIPE DE DIRECTION

Le responsable de l'Unité Territoriale : L. JOSSIEN
 social : M.J. HAMON
 socio-éducatif : M. LEFEBVRE
 insertion : R. GOLLIOT
 protection maternelle et infantile : Dr BOUQUILLON
 actions médico-sociales : Dr VANESTE

les chefs des services locaux :

LE SECRETARIAT DE L'UNITE Rédacteurs : E. BEAUBOIS - N. COCQUEREZ - M.C. DEPRES - A. POLY

LE SERVICE SOCIAL LOCAL Assistants Socio-Educatifs :
 M. KUEHN - V. PIERRON - D. ROSIAUX - C. LOOSEN - D. VOLPOET
 F. DUPARCQ - C. MARCIANO - M.B. BECART - J. DUFLOS - A. PIGNON
 C. VASSEUR - C. SANTRAIN - P. JONVILLE

LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF LOCAL Assistants Socio-Educatifs :
 L. BLANCHANT - M.C. RIVELON

LE SERVICE INSERTION LOCAL Animateur : M.P. BOUTOILLE
 Secrétariat Commission locale d'insertion : S. KYNDT - C. HEUMEZ (CES)

LE SERVICE LOCAL DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE Sage-femme : M.A. COULON
 Puéricultrices : C. SOMMEVILLE - V. DECLERCK - J. BELLENGUEZ
 L. THOLLIEZ - F. DIEUSAERT
 Psychologue : A. GOULOIS

LE SERVICE LOCAL DES ACTIONS MEDICO-SOCIALES Infirmières : A.M. TITRENT - M. DUBRULLE - M. FERIAU
 Secrétariat : C. BIEQUE - N. VASSEUR - V. HANQUEZ - S. LECLERCQ

Permanences extérieures des Assistantes sociales

- ◆ **CCAS D'AIRE** 1^{er} Mardi du mois
 bd. de Gaulle - de 9h à 11h - J. DUFLOS
 ☎ 21.38.18.37
- ◆ **Mairie d'ENQUIN LES MINES** 1^{er} Jeudi du mois
 de 14h 30 à 16h 30 - A. PIGNON ☎ 21.39.33.00
- ◆ **Mairie d'ECQUES** 2^o Mardi du mois
 de 10h à 11h 30 - V. PIERRON ☎ 21.39.33.91
- ◆ **CCAS D'AIRE**
 boulevard de Gaulle - de 9h à 11h - M.B. BECART
 ☎ 21.38.18.37
- ◆ **Mairie de WIZERNES**
 place J. Jaurès - de 9h 30 à 11h 30 ☎ 21.93.40.40
 (foyer des aînés)
- ◆ **Mairie de BLENDÉCQUES** 2^o Jeudi du mois
 de 9h 30 à 11h 30 - M. KUEHN ☎ 21.38.00.18
- ◆ **Mairie de RACQUINGHEM** 3^o Mardi du mois
 de 9h à 11h - D. VOLPOET ☎ 21.95.48.00
- ◆ **CCAS D'AIRE**
 boulevard de Gaulle - de 9h à 11h - J. DUFLOS
 ☎ 21.38.18.37
- ◆ **Mairie de WIZERNES** 3^o Mardi du mois
 place J. Jaurès - de 9h 30 à 11h 30 - V. PIERRON
 ☎ 21.93.40.40
- ◆ **CCAS D'AIRE**
 boulevard de Gaulle - de 9h à 11h - M. PIERRON
 ☎ 21.38.18.37
- ◆ **Mairie de BLENDÉCQUES** 4^o Jeudi du mois
 de 9h 30 à 11h 30 - M. KUEHN ☎ 21.38.00.18

Consultations de Nourrissons

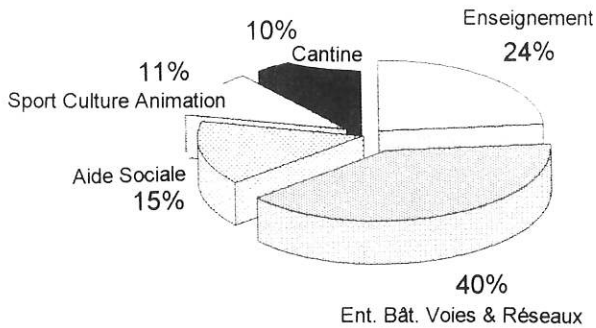
- ◆ **AIRE SUR LA LYS**
 1^{er} et 3^o vendredi du mois de 13h 30 à 16h
 Bd de Gaulle ☎ 21.38.18.37
- ◆ **ARQUES**
 2^o et 4^o mardi du mois de 13h 30 à 16h
 Cité Beauséjour - rue du Clairmarais n° 41
 ☎ 21.38.00.36
- 3^o mardi du mois de 13h 30 à 16h
 1 A rue Henri Puype ☎ 21.38.13.72
- ◆ **BLENDÉCQUES**
 2^o et 4^o jeudi du mois de 13h 30 à 16h
 Ecole J. Ferry - rue J. Jaurès ☎ 21.38.08.18
- ◆ **ESQUERDES**
 4^o vendredi du mois de 15h à 16h 30
 Cantine scolaire - rue L. Blum
- ◆ **MAMETZ**
 2^o Lundi du mois de 9 h 30 à 11 h
 Caravane P.M.I.
 sur le Parking de la Mairie

FINANCES COMMUNALES

BUDGET COMMUNAL 94 (réalisé suivant compte administratif)

Répartition Graphique des Dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT

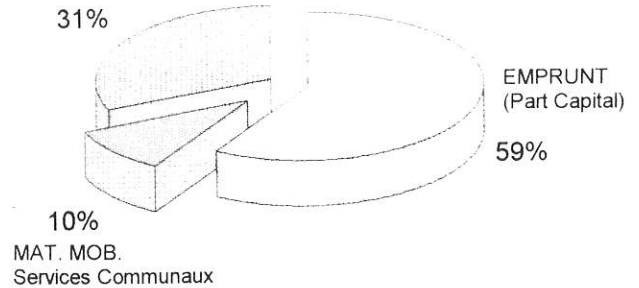


TOTAUX : 2 789 887.57 Frs

(dont 219 600,00 Frs Prélèvement pr Dépenses d'Investissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMMOBILISATION
(Trx Bât. Voies et Réseaux)

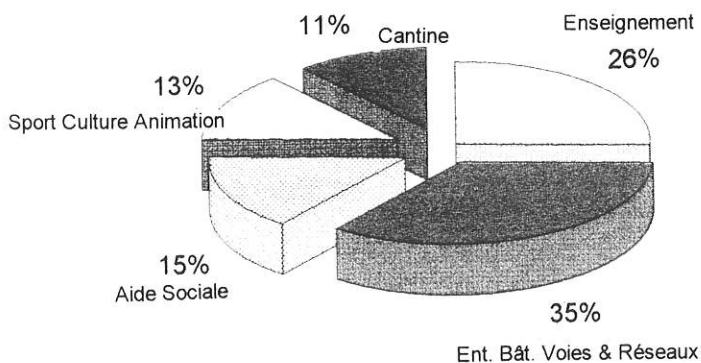


TOTAUX : 639 504.91 Frs

BUDGET COMMUNAL 95 (Prévision)

Le budget primitif 95 est prévu équilibré globalement à 5 420 067,00 Frs

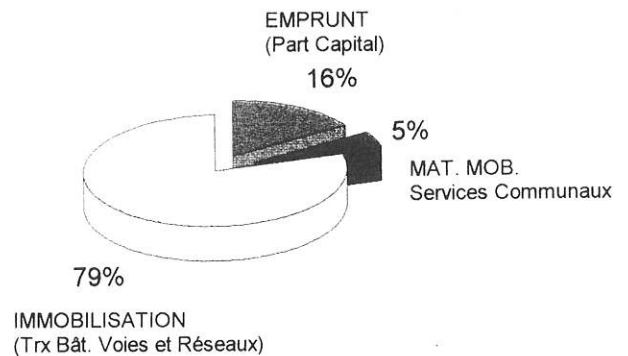
SECTION DE FONCTIONNEMENT



TOTAUX : 3 039 927,00 Frs

(dont 365 000,00 Frs Prélèvement pr Dépenses d'Investissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

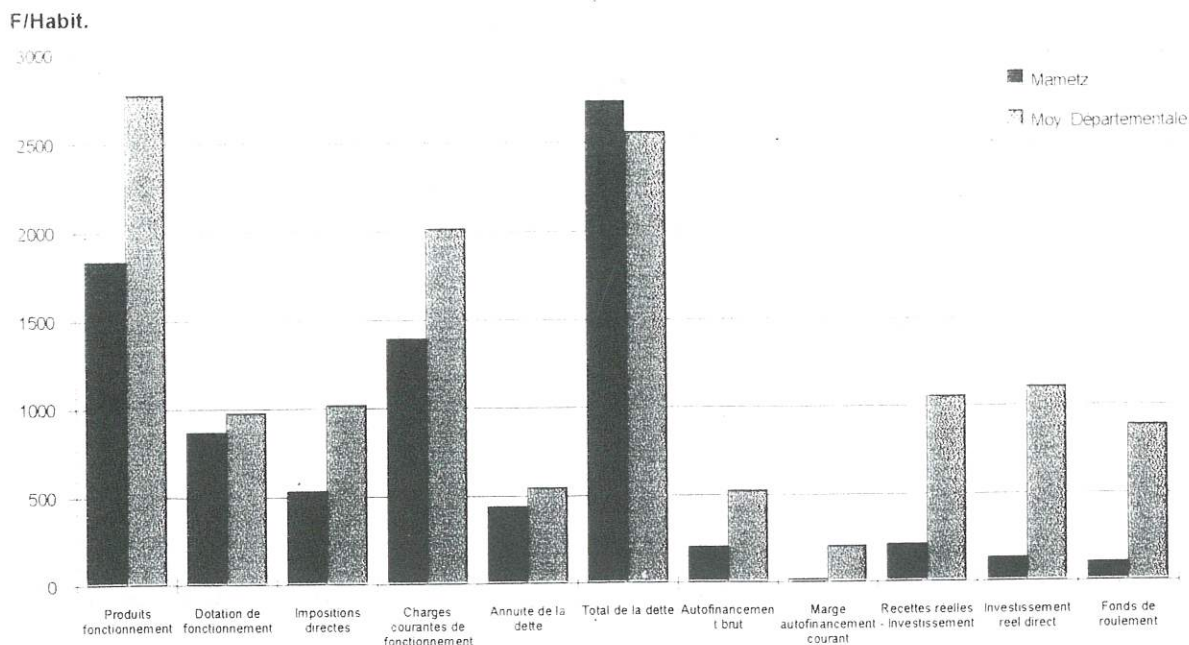


TOTAUX : 2 380 140,00 Frs

Au budget supplémentaire voté le 26 Octobre à l'unanimité, il est décidé que 243 785,28 Frs serait réaffecté à la Section de Fonctionnement (dont 200 000,00 Frs pour la Section d'Investissement) et que 828 300,00 Frs serait retiré de la Section d'Investissement (Principalement les travaux de borduration et d'Assainissement Pluvial RD 157 : 840 000,00 Frs.)

**TABLEAU COMPARATIF ENTRE LE BUDGET COMMUNAL
ET LA MOYENNE DEPARTEMENTALE
DES COMMUNES DE 700 à 2.000 HABITANTS**

au 1er Juillet 1995



Dans le graphique, il apparaît que les recettes de fonctionnement sont de 1.836 F/habitant soit 33,8 % inférieures à la moyenne départementale. La différence vient essentiellement des impositions directes, la dotation de fonctionnement n'étant que légèrement inférieure à la moyenne.

La Commune consacre plus de 24 % de ses produits de fonctionnement au remboursement de la dette soit de 22 % supérieure à la moyenne départementale. Les intérêts représentent 54 % de l'annuité. L'endettement est important puisqu'il représente un an et demi de ressources de fonctionnement soit plus de 4 millions trois cent mille francs (2 734 F/habitant). Si l'on y ajoute la dette de la Communauté de Communes de la Morinie qui est de 525 F ont atteint alors 3 259 F soit 40 % de plus que la moyenne départementale qui est de 2.325 F/habitant.

Plus inquiétant est l'autofinancement courant (somme restante disponible après paiement des charges courantes et de l'annuité de la dette). En effet, il est de 1.420 F soit 0,1 % des ressources de Fonctionnement alors que la moyenne départementale est de 11 %.

L'investissement est faible et coûte cher puisqu'il est en grande partie financé à l'aide d'emprunt :

- 400 000 F en 93
- 105 000 F puis 200 000 F en 94
- 200 000 F cette année pour financer la fin des travaux du presbytère de Crecques (2 logements qui ont été loués au 1^{er} Septembre).

Nous avons en outre, décidé de surseoir aux travaux d'assainissement pluvial et de trottoir sur la route départementale (entre Mametz et Crecques) le montant de 812 000 F dont 540 000 F d'emprunt nous est apparu, pour le moins, impossible dans l'immédiat voir même dans un proche avenir.

Le fond de roulement est de 19 jours ; la moyenne départementale, toujours dans les communes de 700 à 2 000 habitants est de 77 jours. De ce fait, des difficultés de trésorerie ponctuelles apparaissent et la commune a recours à l'avance de trésorerie (prêt relais) à concurrence de 300 000 F. Son coût est de 0,4 % sur le montant à l'ouverture de crédit et le taux varie entre 6 et 8 % (10 500 F de frais l'année dernière et 11 000 F cette année).

SITUATION SUR LES IMPOSITIONS LOCALES (95)

	Commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale	Communauté de commune
Propriétés foncières bâties	10,31	13,19	13,40	13,44	3,39
Propriétés foncières non bâties	30,00	37,02	39,77	40,35	10,88
Taxe d'habitation	7,96	10,81	12,21	9,24	2,85
Taxe professionnelle	5,55	9,38	10,45	9,46	2,71

Les moyennes départementales, régionales et nationales sont calculées sur la base de l'ensemble des communes.

Nous voyons dans le tableau que les taxes communales sont inférieures de 20 à 40 % par rapport aux moyennes départementales.

CONCLUSION :

La situation financière est fragile :

- fonds de roulement faible (recours à la ligne de trésorerie)
- Marge d'autofinancement nulle (emprunter pour chaque investissement)
- Endettement important (annuité de la dette supérieure de 22 % à la moyenne départementale)

Il convient de prendre les mesures nécessaires à l'assainissement de cette situation sous peine de regretter amèrement et de payer très cher la passivité dont nous pourrions faire preuve. Ces mesures sont claires : moins de dépenses et plus de recettes, la mise en application est d'ores et déjà effective.

Diminution des dépenses :

220 000 F ont été dégagés et reportés de la section de fonctionnement sur la section d'investissement afin de n'effectuer qu'un prêt de 200 000 F (cette année 1 033 000 F d'emprunt était prévu pour la réalisation des travaux, notamment ceux du RD 157). Cet emprunt sera remboursé intégralement par la location des 2 logements au presbytère de Crecques et celui-ci n'augmentera donc pas l'endettement "réel" de la Commune. Nous nous engageons à n'effectuer que des emprunts qui ne pèseront pas directement sur le budget dans les prochaines années afin de diminuer l'endettement et de rétablir ainsi une situation plus saine.

Augmentation des recettes :

La location de la salle des fêtes nous permettra l'entretien de celle-ci (voir règlement de location inclus dans ce bulletin). Le relèvement du taux des taxes locales est à l'étude afin qu'il soit le plus faible possible mais néanmoins indispensable au rétablissement de la marge d'autofinancement et du fonds de roulement. A titre indicatif, le relèvement d'un point sur la taxe d'habitation coûterait en moyenne 82 F par foyer fiscal (1% de votre valeur locative nette sur la part communale uniquement).

Nous espérons avoir, le plus clairement et le plus impartialement possible, exposé la situation financière à ce jour. Toutes vos informations complémentaires que vous désiriez peuvent vous être fournies (dans la mesure du respect de la confidentialité d'autrui évidemment).

L'adjoint chargé des finances

MACHEN Philippe.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Outre les travaux courants
maintenance - nettoyage - élagage
peinture etc...

Dans le cadre de nos grands
travaux nous avons dans un premier
temps rectifié la lacquette de la
Station d'Épuration aux Carrières
sur la commune de la Morinie,
à l'initiative de la Communauté de Communes,
avec ses engins et son personnel
à la disposition des responsables
communaux et en concertation permanente
avec les riverains. Selon ces derniers
il faut remonter à plus de 70 ans
pour voir de tels travaux se réaliser
dans ce secteur.

Notre objectif n'est pas
d'empêcher les eaux de monter, mais
de les faire passer en sorte que leur évacuation
soit la plus rapide, du bon travail
qui a été réalisé.

Le niveau de l'eau a baissé de
plus de 90 cm.



La lacquette en amont de la
Station d'épuration

Intervention des engins de la Communauté de Communes



Nous avons profité de l'aubaine pour recréer un fossé collecteur dans le petit MARAIS par la suite se sera à Marthes et dans le marais de Crecques jusque Clarques, une chose à la fois.

A l'étang de Crecques nous serons vigilants, il faudra voir si le fossé côté Rebecques remplit bien son rôle. Il n'est pas normal que la rue des étiais soit inondée comme elle le fut l'année dernière.



La lacquette à côté de la Station d'épuration

Toujours avec le concours de la Communauté, nous avons rélargi et goudronné la rue de Monbus, et la place du Rietz. Les massifs restent à réaliser.



NOS PREVISIONS POUR 1996.

- Parking des écoles à Mametz Centre
- Aménagement du Carrefour du Vieux Moulin à Crecques
- Réfection Chemin des Ruelles à Mametz
- Réfection Chemin des Champs à Crecques
- Réfection du logement à l'école de Crecques
- Réfection du logement au Presbytère de Mametz
- Réparation des sous-faces et planches de rives à l'école de Marthes.
- Il nous faudra faire vérifier les trois cloches pour des travaux de sécurité. notre attention devra également se porter sur l'état des abats-sons à l'église de Crecques côté façade. Déprédations causés par les pigeons.

Et bien entendu, il faudra commencer à préparer les avant projets de la salle polyvalente.

Voyez vous ! Nous avons beaucoup de pain sur la planche.

Le Responsable des Travaux

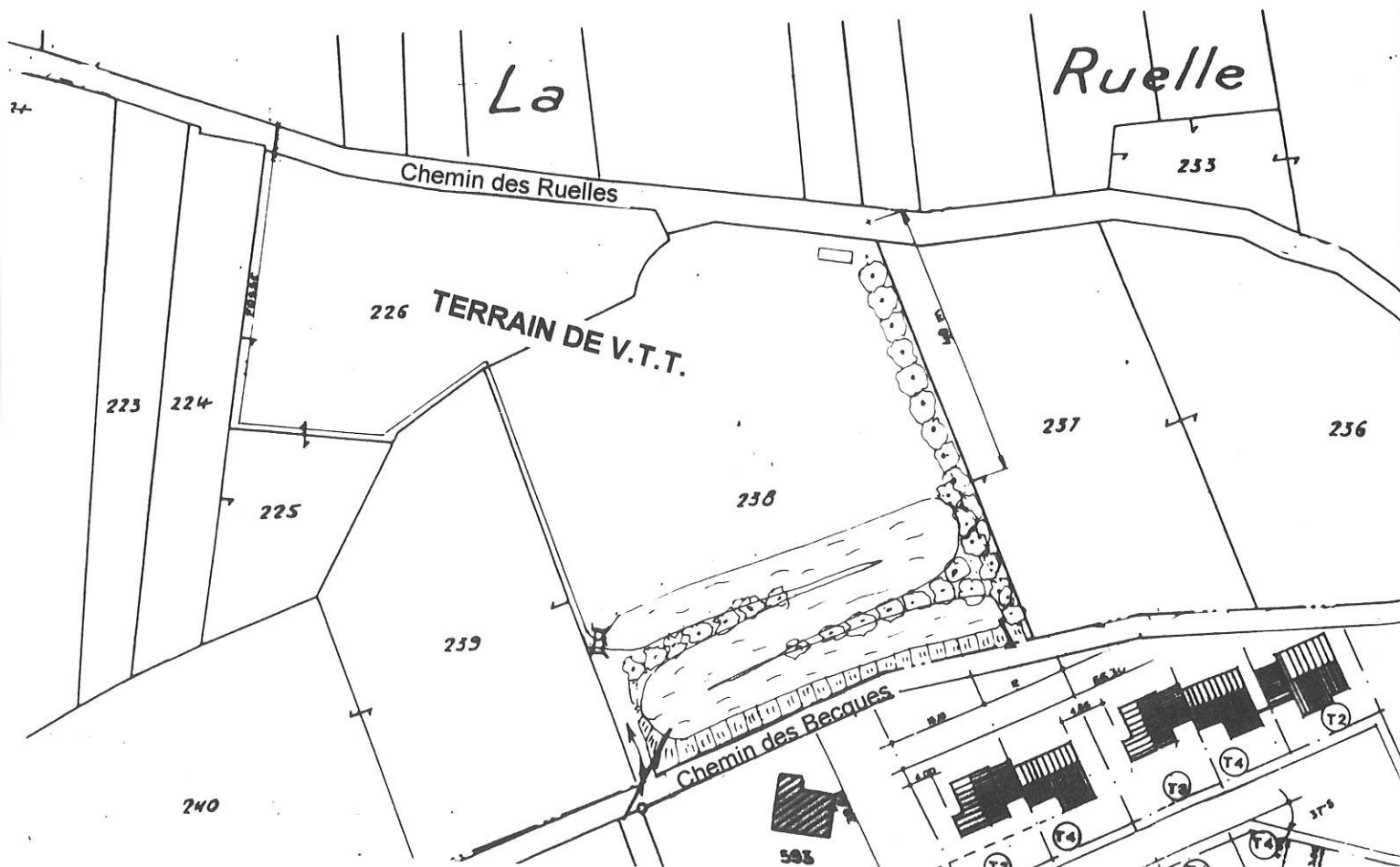
FAUCON Francis

PROJETS

Terrain de V.T.T. à Mametz-Centre

Le terrain situé derrière le lotissement de Bruchine sera en partie affecté à la récupération des eaux de pluie de celui-ci et d'autre part servira à la pratique du V.T.T. sur un terrain aménagé par l'association "Mob-Cross".

En outre, l'école de Mametz-Centre peut s'y rendre pour ses évolutions sportives (plus la départementale à traverser pour se rendre au terrain de la gare).

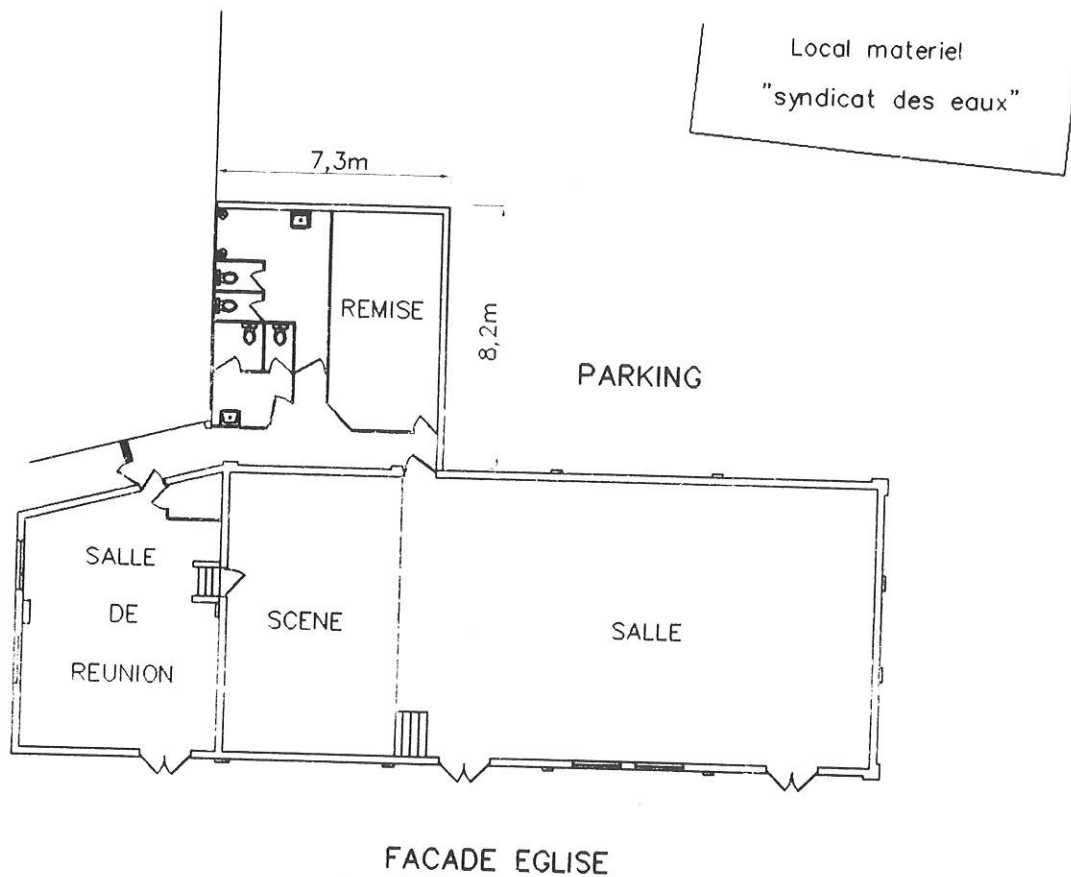


"Lotissement de Bruchine"
Constructions en Cours

Salle des Fêtes de Mametz

Adjonction de sanitaires et d'une remise si un accord est conclu entre l'association St Vaast et la commune.

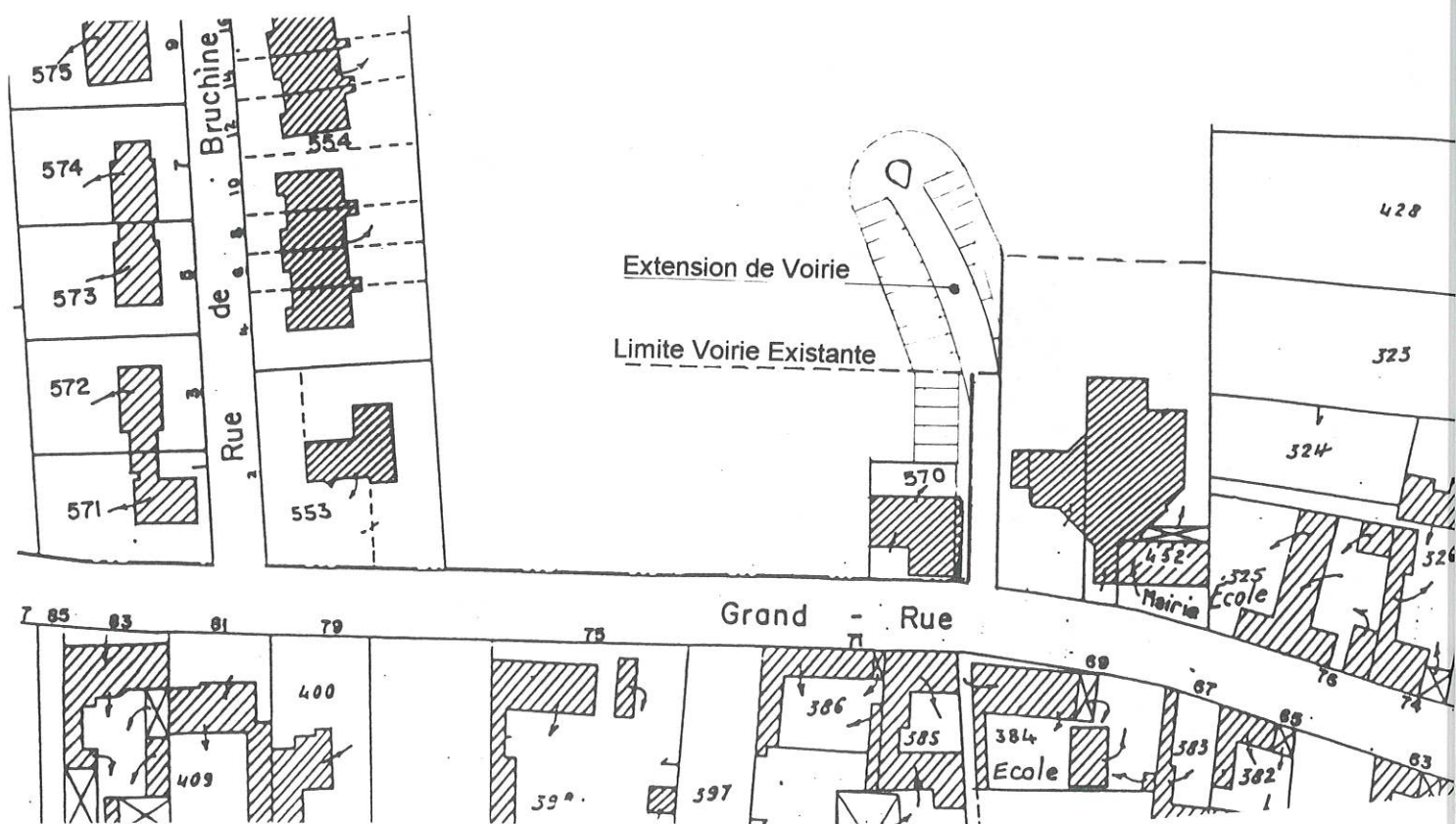
Ces travaux sont prévus à cheval sur les exercices 96 et 97.



Parking des écoles de Mametz-Centre

Prolongement de la voirie entre l'école maternelle et la pharmacie afin de permettre le stationnement de chaque côté de celle-ci. La sortie des maternelles s'effectuera par l'arrière afin de résoudre le problème de sécurité des enfants.

Nous espérons effectuer ces travaux pour la rentrée de septembre.



Carrefour du vieux-moulin de Crecques

Aménagement du carrefour après démolition de l'ancienne maison au coin de celui-ci afin de permettre l'accès aux camions (poubelles - pompiers - etc).

Nous avons d'ores et déjà engagé les démarches nécessaires auprès des différents organismes concernés.

LA VIE DES SOCIÉTÉS LOCALES

Les Sociétés sont nombreuses dans notre village et nous ne pouvons que vous féliciter de leur vitalité. Vitalité qui est le fruit de bénévoles qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine. Aujourd'hui publiquement ils soient remerciés pour leur activité au service de leur sociétaires.

Et c'est bien volontiers que nous leur laissons la parole...



Club du 3ème AGE DE MAMETZ

Au seuil de l'année nouvelle, c'est au nom des membres du club du 3ème Age que je vous présente les meilleurs vœux pour l'année à venir. Santé et bonheur pour tout les membres et leurs familles ainsi que pour toute la population. Nous avons une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés en cours d'année.

Nous vous espérons toujours plus nombreux à participer le Jeudi et le Vendredi à notre récréation. N'hésitez pas à venir, vous y serez bien accueilli. Notre Concours de cartes aura lieu le Dimanche 4 Mars 1996. L'Assemblée Générale avec renouvellement de Cotisations aura lieu le 14 Mars.

Le repas du Club Salle Charlet le Mardi 14 Mai. Le verre de Noël sera servi le 19 Novembre. Il y aura trêve le 26 Décembre 96 et le 2 Janvier 1997. Dès le printemps nous reprendrons nos voyages. Ensemble nous passerons encore de belles journées.

Présidente vous souhaite à toutes et à tous une bonne Année.

ASSOCIATION DES FETES DE BIENFAISANCE

Pour la 1ère fois nous avons vu la Commune de Mametz participer au Téléthon. Nous remercions vivement toutes les Associations qui ont bien voulu participer à la mise en oeuvre de ce beau geste qui a rapporté la coquette somme de 27 243,80 Frs.

L'Association des Fêtes de Bienfaisance fût très fière de porter le fruit du travail de tous à St Venant.

L'année 1996 verra une brocante se mettre en place à Mametz, le 16 Juin, ceci afin d'innover et de remplacer notre kermesse annuelle. Nous ne changerons pas notre habitude de faire un feu d'artifice sur l'étang de Crecques et un bal populaire le 13 Juillet ainsi que des jeux pour les enfants : à Marthes, à Mametz et à Crecques le jour du 14 Juillet.

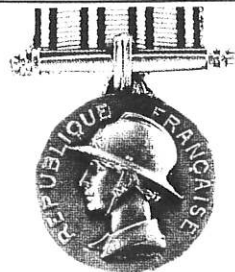
Nous sommes heureux d'avoir vu naitre de nouvelles associations au sein de notre commune et nous serions disposés à encourager encore toutes celles qui voudraient se créer. Nous félicitons également ceux qui continuent à donner beaucoup de leur personne afin de voir leur association toujours prospérer depuis de nombreuses années.

Nous souhaitons pour l'année nouvelle beaucoup de joies, de réussite à chacun de vous et présentons nos meilleurs voeux pour l'année 1996.

Pour l'Association des Fêtes de Bienfaisance de Mametz

Augustin LABITTE.

GRUPPS DE PREMIERE INTERVENTION DE MAMETZ



Chers Amis,

Nous voici en fin 1995, c'est la 5ème année que je commande la
gnie.

Des grands changements se préparent, le Conseil Général a
té la réforme de notre corporation. Nous avons reçu la visite du
teur départemental des services de secours et d'incendie, le
el ANSELIN. Il nous a expliqué que la départementalisation était
rche. Les élus et les Sapeurs Pompiers auront des obligations
roques : obligations de compétence et d'efficacité.

Il est de notre devoir de tout mettre en oeuvre pour garder
Centre de Première Intervention.

Je tiens à faire savoir que nous recrutons encore. Si vous
itez des renseignements il faut vous mettre en rapport avec moi.

Cette année encore nous avons effectués 120 interventions
ses.

Je m'associe à mes hommes pour vous remercier de votre accueil
votre générosité lors de nos divers passages.

Je remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour le
t qui nous a été allouée en 1995.

Je terminerai en vous souhaitant au nom de tous les hommes de la
gnie, actifs et vétérans et en mon nom personnel une bonne et
use année pour 1996.

Merci à vous tous.

Trés amicalement



La lecture à MAMETZ

La Bibliothèque continue toujours à intéresser un nombre important de lecteurs.

Cette année 287 personnes ont fait au moins un passage dans l'année.

Mise en service il y a 5 ans, la fréquentation est d'une stabilité remarquable en 90-262 lecteurs, 91-312, 92-296, 94-307, 95-287.

Ces chiffres prouvent que cette ouverture en septembre 1990 était une nécessité.

Comme les années précédentes plusieurs donateurs ont permis à la bibliothèque de s'enrichir de 120 volumes.

La commune possède 1073 livres.

D'après les statistiques du guide des bibliothèques municipales du Nord-Pas-de-Calais, Mametz occupe la onzième place avec une fréquentation de 19,91% (PdC).

Projet pour 1996 : une exposition fin avril.

Rappel : La bibliothèque est ouverte pendant l'année scolaire :

- Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 00
- Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant les vacances scolaires un seul jour :

- Le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00

L'inscription est gratuite.

Les responsables remercient ceux qui contribuent à son fonctionnement, municipalité, enseignants, employés communaux, bibliothèque départementale de prêt, donateurs.

Il assurent les lecteurs d'être toujours à leur écoute, espérant les voir toujours aussi nombreux à goûter les joies de la lecture et présentent leurs meilleurs vœux pour 1996.

Les responsables de la Bibliothèque



LA CATECHESE,

C'est 95 enfants qui découvrent avec l'aide de leurs parents et d'une catéchiste la personne de Jésus et le contenu de la foi chrétienne ; ils sont également initiés à la vie chrétienne : partage, service des autres, prières, célébrations, messe dominicale.

- Par équipe de 6 enfants maximum, ils peuvent également lorsqu'ils en manifestent le désir, se préparer aux sacrements : baptême (pour ceux qui ne sont pas baptisés) première communion.
- Pour les enfants qui sont en CE1 en classe, c'est l'éveil à la foi par les parents.
- Ensuite, durant 4 ans, ils chemineront en équipe avec une catéchiste.
- Un enfant qui a un retard scolaire ou un handicap physique ou mental, peut bien sûr, lui aussi, être catéchisé à partir de l'année de ses 7 ans.
- Aux environs de 12 ans, les enfants peuvent professer solennellement leur foi après 5 années de catéchèse, si on inclut l'année d'éveil à la foi par les parents.

Ensuite, ils pourront continuer en participant à un mouvement de jeunes chrétiens : M.R.J.C. (mouvement rural des jeunes chrétiens), M.E.J. (mouvement eucharistique des jeunes) Scouts, J.O.C. (jeunesse ouvrière chrétienne) J.E.C. (jeunesse étudiante chrétienne), etc...

Pour assurer les 5 années de catéchèse de ces enfants, nous sommes 16 bénévoles dont 10 sont mamans d'enfants catéchisés.

Etre catéchiste est une expérience enrichissante au niveau des rencontres avec les enfants, les parents, les autres catéchistes ; par ailleurs, cela nous permet d'approfondir notre propre foi et d'acquiescer de l'assurance. Bien sûr, cela demande aussi du temps. Si vous pensez que vous pouvez nous aider même dans des choses toutes simples, matérielles, ou si vous souhaitez en savoir plus, ou inscrire un enfant, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous remercions les services de la mairie pour les photocopies qui nous sont faites à un prix modique.

A tous les mametziens, nous présentons nos vœux de santé et de bonheur.

Pour M. le Curé et les Catéchistes,
Marie DESCAMPS
Brigitte REANT



KARATE MAMETZIEN

Pour la première fois, le karaté Mametzien a le plaisir de vous présenter ses meilleurs voeux pour l'année 1996.

Encore tout jeune, notre club réunit déjà de nombreux adhérents de tout âge. Par cette Association, nous souhaitons vous faire découvrir ce sport peu connu dans notre région.

Toutes les personnes désirant se renseigner ou assister aux séances seront les bienvenues.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoigné en inscrivant vos enfants ou vous même,

Les membres du Bureau
La Présidente
C. TEICHMAN



LES CARABINIERS DANS LA COMMUNE.

Les membres des Bureaux et les Présidents des Sociétés des carabinières de Marthes, Mametz, Crecques, s'associent pour vous présenter leurs voeux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 1996.

Ils ont une pensée toute particulière pour les familles des disparus dont le souvenir reste gravé dans les mémoires, toujours prêts à rendre service et à faire régner la bonne humeur au sein du groupe.

Rappelons que ce sport regroupe 71 adhérents qui pratiquent régulièrement le tir à la carabine à :

- MAMETZ : au café chez "Sabine", le 1er et 3ème Dimanche du mois à partir de 11 heures.
- CRECQUES : au stand de tir du terrain de football le 2ème Dimanche du mois de 10h30 à 13h30.
- MARTHES : au rupro le 4ème Dimanche du mois de 11 heures à 13h45.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous font l'honneur de leur présence lors de nos manifestations qu'elles soient régulières ou exceptionnelles. Nous conclurons par souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui veulent nous rejoindre et vous renouvelons nos souhaits de bonne année à tous.

Les Présidents ou Vice-Présidents,

MARTHES
LEROY Bernard

MAMETZ
OBIN Victor

CRECQUES
GOZET Francis

GROUPEMENT DES COMMERCANTS

DETAILLANTS ET ARTISANS DE MAMETZ

Le Président et les membres du groupement des commerçants détaillants et Artisans de Mametz vous prient d'accepter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Date à retenir :

LA FOIRE COMMERCIALE aura lieu les 3 et 4 AOUT 1996.
Les prochaines réalisations commerciales seront annoncées en cours d'année 96.

J. BRASSART



GYM FORM '

Notre Association a connu dès sa création un succès prometteur. Nous avons dû par conséquent doubler le cours très vite afin de pouvoir pratiquer la gymnastique avec aisance dans la salle ; ce qui, en plus, nous a permis de prendre encore des nouvelles inscriptions.

Je me réjouis de voir avec quel enthousiasme, quel dynamisme et quelle bonne humeur se déroulent les séances chaque Mardi de 19h00 à 19h30 pour la première, et 19h45 à 20h45 pour la seconde.

D'autre part, à l'initiative de Thérèse Poissonnier s'est ajoutée à notre Association une section marche qui fonctionne aussi avec la bonne humeur. Chaque Mardi matin de 9h30 à 10h30 et chaque Mardi après-midi de 14h30 à 15h30 au départ de la grand-place de Mametz.

Je remercie donc, Myriam Barrois secrétaire, Isabelle Baroux trésorière, Thérèse-Marie Delvart animatrice de la gymnastique et Thérèse Poissonnier animatrice de la marche qui ont bien voulu contribuer à mettre tout cela en place.

Je souhaite que notre Association ait une longue vie, qu'elle continue à satisfaire au mieux tous nos adhérents et adhérentes présents et à venir.

Je terminerai mon petit mot en présentant à tous : Mametz Gym form', Mametziennes, Mametziens mes bons vœux de bonheur, réussite et bonne santé à eux-mêmes et à tous ceux qui sont chers.

"LA TRUITE MAMETZIENNE"



Au seuil de l'année nouvelle, Membres du comité Adhérents et Présidents, vous souhaitent une bonne année 1996, et une bonne santé.

Que l'ensemble de vos projets se voient réalisés, mais surtout que le travail tant convoité aujourd'hui, vous soit donné et apporte à vous et à votre famille plus de justice et de bonheur.

Les réalisations de la "Truite Mametzienne" en 1995 ont encore été nombreuses (Travaux piscicoles importants) mis en place de pontons d'handicapés, organisations de Fêtes, Participation au Téléthon ... etc.

Pour 1996, l'association va encore se transformer dans l'amélioration, les réalisations de projets nouveaux verront le jour.

1°) mise en service de la Carte Nationale de la Pêche avec en fond la silhouette du Département et l'apposition de la photo d'identité. Rappelons que cette carte a été mise en service en Janvier 1995 et que le Président MASCLET en est l'auteur et le responsable pour le Département.

2°) Entrée de l'Association au sein de l'Amicale Halieutique ce qui permettra d'obtenir pour la somme de 40 Frs au lieu de 90 Frs le droit de pêche dans l'ensemble du Département sur les lots de 2ème catégorie uniquement. Une avancée considérable pour la pêche et les pêcheurs de Mametz et du Département, et qui du même coup classe la "Truite Mametzienne" parmi les douze plus importantes associations du Pas-de-Calais qui regroupent ensemble 22 500 pêcheurs sur les 32 000 que comptent le Département.

3°) Malgré la hausse des Taxes Piscicoles, aucune augmentation pour l'association ne viendra pénaliser votre budget pour 1996.

4°) Reconstitution de l'ensemble des repeuplements en rivière qui verra aussi l'augmentation importante des Lots de Pêche.

5°) Forte augmentation du repeuplement en Poissons Blancs à l'étang. Les mesures prises et votées en Assemblée Générale l'ont été grâce au Travail et à la participation nombreuse de vous tous aux festivités et aussi à une gestion rigoureuse mais juste du Trésorier. En 1994, le Président avait oeuvré auprès de Monsieur le Préfet pour obtenir et c'est unique dans le Pas-de-Calais, le classement du site de Mametz qui autorise la pêche de la carpe de nuit. Cela avait fait du bruit, soulevé des doutes, bref ...

Aujourd'hui les résultats parlent d'eux mêmes, plus de 300 cartes de nuit délivrées apportant à l'Association une forte augmentation de ses recettes, pour les doutes, constatons nous simplement propreté, organisation et amitié, félicitations donc aux carapistes qui participeront aussi au téléthon 95.

Je me puis terminer sans rendre hommage, et associer aux remerciements vous toutes et tous, Présidents d'associations, Enseignants, Riverains, membres de la Truite Mametzienne, garde, Trésorier, les épouses, les dépositaires de cartes qui contribuent à la Vie Associative de notre commune apportant à celle-ci amitié et distractions :

A Monsieur le Maire, à l'ensemble du Conseil Municipal ; aux employés communaux, et au secrétariat de la Mairie. Merci de votre aide, et de votre participation et compréhension.

A tous Bonne Année 1996.

Le Président

René MASCLET.

DATES DES OUVERTURES RIVIERES :

- 9 Mars	- 30 Mars	- 15 Juin	-15 Août
- 20 Avril	- 25 Mai	- 13 Juillet	

ETANG :

- 7 Avril - 20 Avril - 8 et 9 Juin

FETE NATIONALE DE LA PECHE :

- 8 et 9 Juin

CONCOURS A L'ETANG :

- 7 Juillet

BANQUET DE L'ASSOCIATION :

- 19 Octobre



TENNIS DE TABLE.

Le Club pongiste est plus que jamais dynamique.

Après une saison au terme de laquelle l'équipe s'est classée 3^{ème} dans son groupe de 2^{ème} division, nous avons engagé une seconde formation composée de jeunes compétiteurs. C'est avec enthousiasme et bonne humeur que nos "débutants" s'entraînent. Souhaitons leur de récolter les fruits de leur persévérance.

De plus jeunes encore viennent chaque mercredi pour apprendre les premiers rudiments du tennis de table. Ainsi, durant une heure, l'un perfectionne son "coup droit", l'autre améliore son "revers". A ce propos, toute assistance bénévole serait la bienvenue car l'animateur est seul cette année, ce qui rend l'initiation moins efficace, d'autant que le nombre de pratiquants augmente.

Formulons donc le vœu que nos jeunes, intéressés par le sport, puissent s'exercer dans les meilleures conditions possibles afin de vite progresser.

Jean-Jacques CLASSE.



"UN PLUS POUR MAMETZ"

Chères Mametziennes,

Il existe dans votre village, et ce, depuis bientôt cinq ans, une association de couture "Un Plus Pour Mametz". Partie de deux cours, cette association en comporte aujourd'hui quatre. Ces cours ont lieu les Lundi, Mardi et Jeudi de 14 heures à 16 heures, et le Mercredi de 18 heures 30 à 20 heures 30.

A vous toutes, jeunes ou moins jeunes mamans qui désiraient vous habiller vous mêmes et vos enfants, en réalisant de grandes économies, l'enseignement prodigué par Madame VERNIER, vous conviendra aussi bien si vous êtes débutantes que si vous désirez simplement vous perfectionner.

Le montant de la cotisation s'élève à 100 francs par trimestre. Il existe également cette année, un nouveau système qui permet de venir en cours occasionnel, au prix de 10 francs le cours, pour exercice à la demande, ou dépannage d'un travail en cours.

Si vous désirez venir nous rejoindre, vous pouvez, soit aller directement au local, 69, grand'rué à Mametz aux jours et heures des cours, soit téléphoner au 21.95.26.07 - 21.95.60.82 ou au 21.95.26.04.

Toute l'équipe d'"Un Plus Pour Mametz" est prête à vous accueillir.

Véronique DESPRETZ

ASSOCIATION DES A.C.P.G - C.A.T.M - T.O.E

Le Président et les Membres du Bureau de l'Association des A.C.P.G - C.A.T.M - T.O.E présentent aux membres de l'Association à leur famille, leur vœux de santé et de bonheur pour l'année à venir, ils présentent également tous leurs vœux aux Mametziens et remercient de l'accueil réservé à ses vendeurs de calendriers.

La France heureusement épargnée par les conflits depuis celui de la Première Guerre mondiale qui a pris fin en 1918, les Membres de notre Association restent très dynamiques, deviennent de plus en plus âgés. Tous les 14/18 sont maintenant disparus à Mametz.

Les Anciens Combattants 39/45 font toujours parti de notre Association.

6 C.A.T.M
TUE

3 veuves A.C.P.G sont également membres actifs.

Le 11 Novembre 1995 plusieurs camarades se sont vu décerner le grade d'Anciens Combattants, Médailles commémoratives et mérite Fédéral la cérémonie fut réhaussée par l'harmonie d'Ecques que nous avons invité à cette occasion, le banquet annuel clôtura cette manifestation.

Un colis de Noël est également distribué aux membres âgés à l'occasion des fêtes de Noël.

LES BUTS DE L'ASSOCIATION :

-) Défendre les droits des Anciens Combattants
-) Aider ses membres en difficulté par l'obtention de secours
-) Permettre à ses membres chômeurs en fin de droits âgés de 57 ans d'obtenir la retraite immédiatement.

En quelques mots voilà les buts et le bilan de notre Association, qui essaie de garder l'esprit de camaraderie qui nous ont unis dans les unités de combat ou dans les camps pour les survivants dans le souvenir de ceux qui n'ont pas eu la chance de retrouver leur famille et village.



JAVELOT TIR SUR CIBLE

"LA PLUME MAMETZIENNE"

Le Président et les Membres de la "PLUME MAMETZIENNE" présentent aux membres de la Société, à leurs familles, aux membres donateurs ainsi qu'à toute la population leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

- en 1995, l'association regroupait 52 Adhérents.
- Il est possible de jouer au Javelot à partir de 10 Ans.
- Entraînement Salle Charlet 3 cibles à disposition
- Championnat Interne au Club sur 10 Tours.

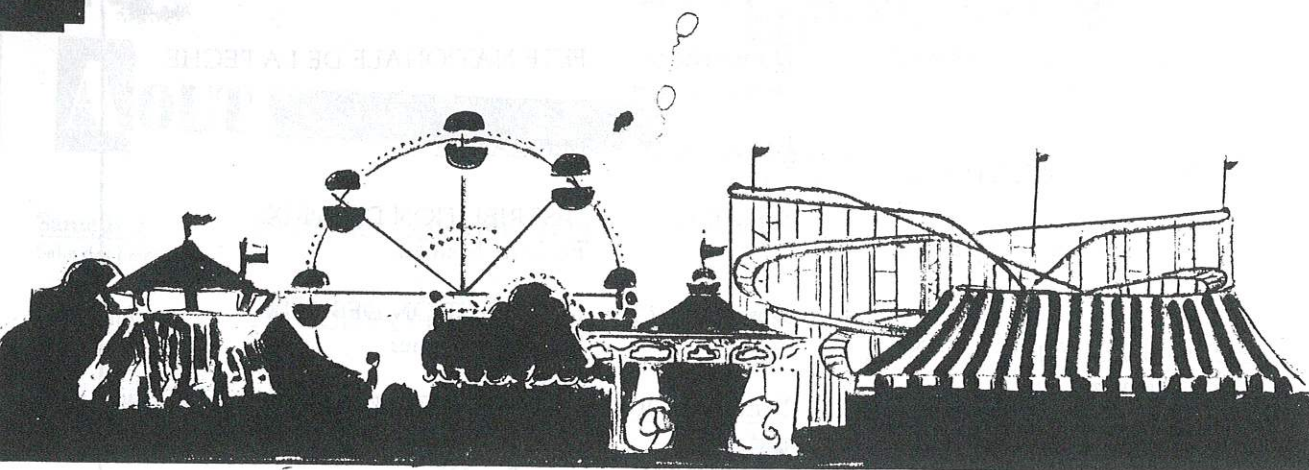
N'hésitez pas à vous inscrire pour la Compétition 96, le championnat se déroule tous les Weeks Ends de Février à Novembre.

De plus l'année 95 a vu 4 de nos sociétaires se fédérer à l'échelon national. Notre féminine Fabienne DENIS (ex championne cadette de France) a terminé 6ème au Masters féminin du Championnat de France.

- Dimanche 14 Janvier
Salle CHARLET Assemblée Générale "PLUME MAMETZIENNE"
- Samedi 30 Mars
Salle CHARLET - Banquet "PLUME MAMETZIENNE"
- Samedi 1^{er} Dimanche 2 et Lundi 3 Juin
Salle des Fêtes - Grand Prix District
- Samedi 13 et Dimanche 14 Juillet
Salle CHARLET - CONCOURS DE JAVELOTS "PLUME MAMETZIENNE"
- Samedi 21 Septembre
Salle des Fêtes - COUPE DE DISTRICT

Financièrement, nous dirons que grâce aux rentrées d'argent : Cotisation des adhérents : 50,00 Frs en 95, des nombreuses manifestations que nous avons organisées ainsi que de la Subvention de la Commune de Mametz, nous avons pu faire face aux dépenses engagées : (Achat de Matériel pour cibles, réemplumage des Javelots, Lots, Prix, Coupes etc...)

Le Comité remercie toutes les personnes que nous avons sollicitées, soit lors de nos manifestations ou sous forme d'aide et renouvelle ses vœux pour l'année 1996 à toute la population.



CALENDRIER DES FETES 1996

JANVIER

- Samedi 6**
Salle des Fêtes
VOEUX DU MAIRE
- Samedi 6**
Salle des Fêtes
CONCOURS DE CARTES
de la Société de Chasse de Mametz
- Dimanche 14**
Salle Charlet
ASSEMBLEE GENERALE
de la Plume Mametzienne



MARS

- Samedi 2**
Salle de Rebecques
REPAS A.C.P.G.
- Samedi 9**
OUVERTURE PÊCHE
EN RIVIERE



FÉVRIER

- Samedi 3**
Salle Charlet
CONCOURS DE CARTES
- Samedi 3**
Salle de Rebecques
COUSCOUS
des Sapeurs Pompiers
- Dimanche 4**
Salle des Fêtes
CONCOURS DE CARTES
du Club du 3ème Age
- Samedi 10**
Salle des Fêtes
SOIREE FAMILIALE LOTO
Ecole de Mametz
- Dimanche 25**
Salle de Réunion
ASSEMBLEE GENERALE
des A.C.P.G.



- Mardi 12**
Salle des Fêtes
ASSEMBLEE GENERALE
du Club du 3ème Age
- Samedi 16**
Salle des Fêtes
LOTO
de l'E.S.M.R.
- Samedi 23**
Salle Charlet
COUSCOUS
- Samedi 30**
Salle Charlet
BANQUET
de la Plume Mametzienne
- Dimanche 31**
Crecques
COUSCOUS et DEFILE FLEURI
Ecole de Crecques

AVRIL

- Samedi 6**
Salle des Fêtes
COUSCOUS-CASSOULET
Ecole de Marthes

Dimanche 14 COMPETITION DE KARATE
Salle des Fêtes St Quentin - Blessy

Samedi 27 EXPOSITION BIBLIOTHEQUE
Salle des Fêtes

Dimanche 28 EXPOSITION BIBLIOTHEQUE
Salle des Fêtes

Dimanche 28 CONCOURS DE JAVELOTS
Salle Charlet Plume Mamezienne

Lundi 29 EXPOSITION BIBLIOTHEQUE
Salle des Fêtes

Mardi 30 COUSCOUS
Salle de Rebecques de l'E.S.M.R.

MAI

Mercredi 1 FETE DU TRAVAIL
Mairie Réception des décorés

Mercredi 8 COMMEMORATION ARMISTICE
à Mametz

Mardi 14 REPAS
Salle Charlet Club du 3ème Age

Jeudi 16 GEAI DE MARTHES

Samedi 25 TOURNOI MINIMES
Stade André Delannoy 

Samedi 25 CONCOURS DE CARTES
Camping du Château

Dimanche 26 GEAI DE CRECQUES

JUIN

Samedi 1 GRAND PRIX DU DISTRICT
Salle des Fêtes Plume Mamezienne

Dimanche 2 GRAND PRIX DU DISTRICT
Salle des Fêtes Plume Mamezienne 

Lundi 3 GRAND PRIX DU DISTRICT
Salle des Fêtes Plume Mamezienne 

Samedi 8 FETE NATIONALE DE LA PECHE
Etang de Crecques 

Dimanche 9 FETE NATIONALE DE LA PECHE
Etang de Crecques

Dimanche 16 BROCANTE

Samedi 22 DISTRIBUTION DES PRIX
Ecole de Mametz

Dimanche 23 DISTRIBUTION DES PRIX
Ecole de Marthes

Dimanche 30 DISTRIBUTION DES PRIX
Ecole de Crecques

JUILLET

Dimanche 7 CONCOURS DE PECHE
Etang de Pêche 

Samedi 13 BAL POPULAIRE
Crecques FEU D'ARTIFICE 

Samedi 13 CONCOURS VELO FLEURI
Camping Château

Samedi 13 CONCOURS DE JAVELOTS
Salle Charlet

Dimanche 14 FETE NATIONALE

Dimanche 14 CONCOURS DE JAVELOTS
Salle Charlet

Samedi 20 CONCOURS DE PECHE
Camping Château CONCOURS BELOTE

Dimanche 21 CONCOURS DE PETANQUE
Camping Château

Samedi 27 FETE DU FOOTBALL
Stade André DELANNOY

Dimanche 28 FETE DU FOOTBALL
Stade André DELANNOY

AOUT

Samedi 3 2^{ème} FOIRE COMMERCIALE
Salle des Fêtes

Dimanche 4 2^{ème} FOIRE COMMERCIALE
Salle des Fêtes

Dimanche 11 MOB CROSS
Chemin des Ruelles



Jeudi 15 BALL TRAP
à Crecques
"Anciens Combattants du Front"

Samedi 17 ELIMINATOIRES
Stade A. DELANNOY TOURNOI DE FOOTBALL



Dimanche 18 ELIMINATOIRES
Stade A. DELANNOY TOURNOI DE FOOTBALL

Samedi 24 ASSEMBLEE GENERALE
Salle des Fêtes A.C. du Front

Samedi 24 FINALES
Stade A. DELANNOY TOURNOI DE FOOTBALL



Dimanche 25 FINALES
Stade A. DELANNOY TOURNOI DE FOOTBALL

Samedi 31 2^{ème} RANDONNEE CARTOGRAPHIQUE
Salle des Fêtes

SEPTEMBRE

Dimanche 1^{er} DUCASSE DE MARTHES
Animée par les Carabiniers de Marthes

Samedi 7 COUSCOUS
Salle Charlet

Samedi 7 CONCOURS DE PETANQUE
Camping Château

Dimanche 8 DUCASSE DE MAMETZ
Concours de Tirs Carabiniers

Dimanche 15 DUCASSE DE CRECQUES

Samedi 21 COUPE DISTRICT
Salle des Fêtes "PLUME MAMETZIENNE"



OCTOBRE

Dimanche 6 BANQUET DES AINES
Salle Charlet

Samedi 19 BANQUET INTER-SOCIETES
Salle à Rebecques

Dimanche 20 CONCOURS DE CARTES
Salle des Fêtes A.C.P.G.



NOVEMBRE

Samedi 9 COUSCOUS
Salle des Fêtes SOCIETE DE CHASSE DE MAMETZ

Lundi 11 ANNIVERSAIRE ARMISTICE
Mametz Banquet A.C.P.G. Salle des Fêtes

Dimanche 17 CONCOURS DE CARTES
Ecole de Crecques



Mardi 19 VERRE DE L'AMITIE
Salle des Fêtes Club du 3^{ème} Age

DECEMBRE

Dimanche 1^{er} CELEBRATION SAINTE BARBE
Salle des Fêtes BANQUET DES SAPEURS POMPIERS

Vendredi 6 ASSEMBLEE GENERALE
Salle Charlet "TRUITE MAMETZIENNE"

Samedi 7 MOULES FRITES
Salle de Rebecques E.S.M.R.

Samedi 14 ARBRE DE NOEL
Salle des Fêtes ECOLE DE MAMETZ Centre



Dimanche 15

ARBRE DE NOEL
ECOLE DE MARTHES



Dimanche 22

Salle des Fêtes

ARBRE DE NOEL
E.S.M.R.



Jeudi 19

Salle des Fêtes

ARBRE DE NOEL
KARATE



Vendredi 20

Salle des Fêtes

ARBRE DE NOEL
ENFANTS DES ECOLES



Samedi 21

Salle des Fêtes

CONCOURS DE CARTES
E.S.M.R.



SALLE DES FÊTES - RÉGLEMENT

Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque président d'Association et à chaque utilisateur occasionnel.

Il est demandé à chacun de bien vouloir se conformer aux dispositions prises par le Conseil Municipal.

DESCRIPTION DES LIEUX

- 1 grande salle (chauffage - 186 chaises - 400 coupes - tréteaux tables - scène).
- 1 salle de réunion (chauffage - évier - 38 chaises - 8 tables).
- Ces salles peuvent-être utilisées de manières conjointes ou séparées.

UTILISATEURS

- Les associations de droit (catéchismes - Association St Vaast).
- Les écoles.
- Les sociétés locales.
- Les particuliers qui font une demande de location (autorisée si la salle est libre d'occupation communale).
- La priorité est donnée aux Associations et Habitants de Mametz lors d'une réservation simultanée.
- Les demandes sont prises en compte sur l'année civile.
- Chaque utilisateur se verra remettre un bordereau en Mairie lors de sa demande.

De ce fait, les habitants qui désirent obtenir une salle doivent le manifester au plus vite et les Associations l'inscrire au calendrier des fêtes.

Pour information : utilisateurs réguliers et prioritaires

Petite Salle de réunion : La paroisse, le Club du 3ème Age.

Grande salle : 1 fois par mois le catéchisme, Mametz Gym Form, Le Ping-Pong, Karaté, ou autre Association qui se créerait et aurait un fonctionnement régulier dans la salle.

MODE DE RESERVATION

La Mairie donne un récépissé à remettre à la gardienne pour obtenir les clés au moment de l'utilisation. Toute réservation doit être faite au moins 48 heures à l'avance. Pour les réunions la salle doit être rangée avant le départ c'est à dire : tables et chaises replacées sur les côtés et endroits prévus.

Pour d'autres manifestations nécessitant une mise en place plus importante, en aucun cas, elles ne pourront entraver le fonctionnement régulier et usuel d'une Association sauf si celle-ci acceptait en accord avec l'utilisateur de différer son droit de fonctionnement.

En tout état de cause pour une manifestation importante la salle peut être attribuée dès l'après-midi avant la manifestation mais devra être libérée pour le lendemain midi. (Toute circonstance particulière devra être soumise en Mairie).

CONDITIONS

Toute utilisation est accordée sous la responsabilité du demandeur ou du Président de la société. L'électricité et le chauffage doivent être arrêtés au moment du départ (pénalités possibles en cas d'oubli).

Le prêt aux Jeunes de la commune est accordé sous la responsabilité parentale.

Les lieux doivent être rendus nettoyés et remis en état, les poubelles doivent être vidées et les sacs emmenés ou disposés pour le ramassage des éboueurs le Lundi.

La salle étant située en face de l'église et du cimetière au centre du village tout tapage après 22 heures est interdit.

Prix : au 1.01.96 Grande salle : 500 Frs
Petite salle : 250 Frs

Pour les sociétés locales : utilisation gratuite pour les assemblées générales et pour les réunions de bureau. Pour les manifestations à but lucratif les Associations paieront 1/2 tarif. Pour les banquets et fêtes, une caution sous forme de chèque de 400 Frs sera déposée en Mairie avant l'utilisation et remboursée sur présentation du bon visé par la gardienne constatant le bon état des lieux.

AFFICHAGE :

Les affiches et avis devront être installés sur le panneau prévu à cet effet dans la grande salle et UNIQUEMENT à CET ENDROIT.

PRET DE MATERIEL :

La commune consent à prêter les chaises en bois de la grande salle : aux écoles - aux sociétés locales - aux habitants de la Commune.

La demande doit être faite en Mairie, 15 jours à l'avance. La sortie du matériel se fait sur présentation à la gardienne, du bon délivré. Les manquantes ou détériorées seront facturées à l'utilisateur, au prix de remplacement ou de réparation.

GARDIENNE :

La gardienne est Mme Masset Delannoy Angéla, 2, rue des Carrières. Ce règlement, élaboré dans l'intérêt de tous, a pour but de permettre l'utilisation des locaux rénovés, dans les meilleures conditions possibles, tout en sauvegardant les installations financées par le budget communal. Il sera revu chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Nos histoires en marge de l'Histoire.

La toponymie, c'est-à-dire l'étude des noms de lieux est une science qui se doit d'être aussi exacte que possible. Pourtant, il est de ces noms qu'il suffit de prononcer pour faire naître une image et l'historique ne fait pas toujours bon ménage avec la linguistique: Si l'évocation d'un nom de village ou de lieu-dit évoque souvent une particularité géographique ou le processus de formation de l'agglomération, ailleurs il claque comme un étendard sur un champ de bataille, il dessine le profil d'un monument ou d'une célébrité, et souvent, il ne pose qu'un énorme point d'interrogation. Notre village de MAMETZ, avec ses deux satellites que sont MARTHES et CRECQUES, ne peut, à première vue, s'enorgueillir d'aucune particularité de cette sorte. Aussi, essayer de dresser l'historique de notre coin de terre n'est pas une mince affaire. Les sources dont nous disposons font la part belle à nos deux prestigieuses voisines que sont THEROUANNE et AIRE, et notre position en "sandwich" nous amènera souvent à nous référer à l'histoire de ces deux cités.

Nous allons pourtant essayer de remonter le temps afin de retrouver la trame de tout ce qui a fini par faire de notre Commune ce qu'elle est aujourd'hui. M'appuyant sur les travaux d'historiens chevronnés, sur les patientes recherches de certains (vous trouverez toutes les références à la fin de cet article), me référant aux archives communales tout en laissant la place aux traditions et aux dires des Anciens, je vais m'évertuer à tenir en laisse cette "folle du logis" qu'est l'imagination qui risquerait de m'entraîner sur des chemins trop familiers, à la poursuite de fantômes, certes séduisants, mais aux origines problématiques.

Essayons pourtant de nous représenter la situation géographique de notre village aux premiers siècles de notre ère. Nous sommes en bordure de la Lys, en Morinie, en amont de la plaine flamande. Zone de terres marécageuses fréquemment inondées par la rivière qui reçoit les eaux du Haut-Pays, le sol, sillonné de fossés de drainage naturels est difficile à parcourir. Jadis, la forêt recouvrait ce pays qui servait de frontière entre Morins, Atrébates et Ménapiens. C'est ici, sans doute, qu'il faut chercher les marais-refuges où Morins et Ménapiens trouvaient des abris au moment de la conquête de la Gaule par César. C'est en tout cas, à l'époque gallo-romaine que se situe le premier signe certain d'habitat sur notre territoire. Des restes d'occupation antique ont été repérés lors de l'exploitation de la carrière des Etiais (qui, ne l'oublions pas, appartient au terroir de REBECQUES) Ces restes ont été trouvés à plusieurs mètres de profondeur, sous une épaisse couche d'alluvions qui montrent un exhaussement considérable du lit de la rivière. Ailleurs, le long du CHEMIN DU PIRE qui était une voie romaine, des tombes à inhumation ont été repérées du côté thérouannais. Mais des traces d'habitation, tessons et poteries, ont été relevées du côté créquois. Il semble que ce secteur ait encore été un lieu de sépulture au 4ème siècle et à l'époque mérovingienne, où l'on trouve également un autre lieu de sépulture, à MAMETZ, à l'endroit que nous appelons encore aujourd'hui "Le TOMBEAU" (à l'emplacement de la Grotte, rue du Moulin). A ce moment, aucune voie traversant le paysage n'est réellement connue, à part les voies romaines: le Chemin du Pire et la Chaussée Brunehaut. La route de Cassel à Thiennes rejoint

Thérouanne à Saint Martin en passant par Rincq ..Nos ancêtres devaient donc se contenter des sentiers, là où ils existaient.....

Voilà, succinctement décrits, les lieux où naquirent nos trois villages. Quand ?...nous ne saurions l'affirmer avec certitude. CRECQUES apparaît dès le XII^{ème} siècle dans les textes latins (KERSECA, 1119, CRESSECA..etc...) puis dans la forme française, CRESEKES puis CRESEQUE au début du XIII^{ème} siècle. On peut penser qu'il s'agit d'un nom gallo-romain: CRISIACUM (domaine de CRISIUS). Alors qu'ailleurs le même patronyme est devenu Crécy (lieu d'une célèbre bataille), ici, il a gardé une forme plus ancienne, à cause de la germanisation de notre région après les grandes invasions qui vont du V^{ème} aux X^{ème} et XI^{ème} siècles. Une autre interprétation, sûrement plus fantaisiste pourrait favoriser le nom germain de KERICKO: pays des créquiers (pruniers demi-sauvages). Quoi qu'il en soit, en 1160, CRESEQUE ou QUERECQUE est un fief tenu en partie de l'Evêque de Thérouanne et en partie du Château d'Aire. Son premier seigneur connu est Anselme et un acte de 1202 fait état du château de CRESECQUE. Un des descendants d'Anselme, Robert, fonde vers 1200, le prieuré de Saint André-les-Aire de la Paroisse de Witternesse, du consentement et avec l'approbation de LAMBERT, Evêque de Thérouanne. Le même céda, en 1210, à l'Abbaye Saint Augustin, ses droits sur la Paroisse de MARTEQUE (Marthes).

Ce dernier fait est le seul qui nous prouve l'existence de MARTHES dont le patronyme avait, à l'origine, la même forme finale que Crecques (MARTEKE: 1299). Les deux villages sont aussi anciens l'un que l'autre mais la fondation de Marthes est plus obscure.

Il semble que MAMETZ soit de fondation plus récente, bien qu'un certain M. HARBAVILLE dans "Le Mémorial du Pas-de-Calais" ait attribué la maternité du village à une vierge anachorète du nom de MAMEZIE qui s'était retirée en ce lieu en 640. Aucune tradition locale ne permet d'accréditer cette thèse qui s'avère purement imaginaire. Ah!...si cela était prouvé!...Voilà qui donnerait libre cours à bien des suppositions et permettrait à nos imaginations de s'élancer au galop à la suite de quelque légende exploitable et valorisante. La réalité, telle que la conçoivent les historiens est plus terre-à-terre...tant pis....Les formes médiévales du mot: MAMETZ sont Maumèz ou Maumés c'est-à-dire mal més, mauvais mez (mez= maison avec ses dépendances) et ne peuvent remonter qu'au XI^{ème} siècle au plus tôt au temps des grands défrichements qui virent se créer notre paysage rural. La source la plus sûre attribue la fondation du village au XII^{ème} siècle à un certain Jean de MAMEZ (qui n'a rien à voir avec un autre Sire du même nom qui fonda notre homonyme picard). Il est curieux de constater qu'on trouve aussi à Mametz, dès le XII^{ème} siècle, un Seigneur de MAUBUS (c'est-à-dire mauvais bois, aujourd'hui MONBUS).

Nos villages sont nés, et les voilà dûment baptisés. Essayons maintenant de les situer aussi précisément que possible. Une question préalable: A quelle peuplade appartenons-nous, à l'origine, sur ces terres aux limites incertaines?...Pouvons-nous nous réclamer de ces MORINS qui étaient pour Virgile "les derniers des hommes" (extremi hominum) ?...Appartenons-nous aux MENAPIENS qu'on situe plus au Nord ?..Et de quelle Province nos Suzerains sont-ils les Princes ? Pour apporter une réponse, il convient de nous replonger dans l'Histoire de ces coins de terre si convoités au fil des siècles.

En 1035; AIRE fait partie du Comté de FLANDRE qui fait lui-même partie du Royaume de France. Les Seigneurs de Mametz et de Crecques sont apparentés à la Famille de la VIESVILLE à qui appartient le Vicomté d'AIRE. En 1237, Robert, frère cadet de LOUIS IX (Saint Louis), prend possession de son fief d'Artois qui a été séparé de la FLANDRE sous Philippe-Auguste, et Aire fait partie du Comté d'Artois. Aire devient ainsi ville frontière et son arrière-pays va se trouver en première ligne dans les conflits qui vont opposer les Comtes de Flandre à leur Suzerain, le Roi de France. Un Suzerain qui avait (déjà...) des besoins d'argent importants puisque les Archives du Pas de Calais ont conservé des listes de contribuables dressées entre 1295 et 1302, lors du premier essai d'impôt dans le Royaume; impôt sur la fortune des plus "riches", et les listes pour MAUMES, MARTEKE et CRESEKE comportent déjà des noms bien de chez nous: Denis et Robiliars par exemple.

D'Août 1302 à Août 1303, les milices flamandes envahissent le Comté d'Artois. Saint Omer et Aire résistent, Théroouanne est incendiée le 12 Juillet 1303 ainsi que Lillers et Saint Venant le 14 Juillet. Une grande bataille se déroule à Arques et toute la région est dévastée par les troupes qui sèment sur leur passage la violence, les pillages et les exactions de toute sorte. Pendant tout le 14ème siècle, le secteur sera dévasté par les Flamands auxquels les Anglais viennent prêter main-forte.

En 1384, à la mort de Marguerite d'Artois, sa fille unique Marguerite, épouse Philippe le Hardi, Duc de BOURGOGNE, et l'Artois devient terre bourguignonne. Leur fils, Philippe le Bon marie un de ses fils naturels à Jeanne de la VIESVILLE, héritière du Comté d'AIRE dans lequel sont inclus nos trois villages. C'est pourquoi on peut lire "dans l'église de Mamméz les Aire, à la maîtresse verrière, on voit les armes de Philippe de la Vieville, Chevalier, Seigneur de Mammez etc...) Par le jeu des mariages et des héritages, ces terres deviendront les fiefs de la famille de CROUY (ou de CROY). En effet, dès 1530 à Crecques "en l'église de Dieu et de Monsieur Saint-Honoré de Crecque ou Querecque, bailliage d'Aire...à la première verrière du coeur, du côté de la main senestre, y sont portraictes les armes de Crouy escartelées Renty, cergiez de l'escu de Lorraine etc...) Il semble donc sûr que si Théroouanne est restée française jusqu'en 1553, date de sa destruction par Charles Quint, notre territoire Mametzien a suivi heurs et malheurs de la ville d'Aire, fief bourguignon, jusqu'au 14 avril 1713, date à laquelle le traité d'UTRECHT attribue définitivement l'Artois à la France.

Pour nous, pauvres gens qui avons servi de tampon entre Français, Bourguignons, Flamands, Hollandais, Espagnols, Anglais, etc...pendant plusieurs siècles, (ce qui, au passage, explique l'incomparable richesse et la diversité des racines de notre patois), la vie quotidienne a dû être une alternance de périodes de calme relatif pendant lesquelles on a procédé aux défrichements, à la mise en valeur de la terre, à la construction des chaumières blotties autour des châteaux-forts, et de périodes de destructions, de prédatons et d'insécurité générale. Ainsi: "au siège de Théroouanne, en 1553, succéda un pillage systématique organisé par les habitants d'Aire et ceux des villes voisines venus en pionniers volontaires". Allez donc admirer, dans l'église de Mametz, les superbes culs-de-lampe qui soutiennent les piliers du choeur. Les petits personnages sculptés à cette époque par le tailleur de pierre reflètent, dans leur attitude et sur leur visage, un sentiment qui ne peut être qu'une peur effroyable. Prenez le temps d'examiner leurs masques grimaçants, somme toute incongrus dans un lieu de Paix et de prière. Il y a là de quoi se poser des questions auxquelles il est impossible d'apporter une réponse, on ne peut que supposer....

Après un moment de paix, le règne de LOUIS XIV qui veut reconquérir les anciens fiefs, ramène une guerre destructrice. Le siège d'Aire, en juillet 1667 plonge la ville dans la terreur, les dégâts sont énormes du fait de l'expérimentation par LOUVOIS, de nouveaux boulets explosifs. Faut-il situer à ce moment la destruction du Château de Mametz et de celui de Maubus, comme on pourrait penser que celui de Crecques n'a pas survécu à la bataille de Guinegatte ou au siège de Théroouanne ?...Hélas, aucun document connu ne permet de l'affirmer.

Sur l'aspect de nos villages vers l'an 1600, par contre, nous pouvons être d'une précision remarquable grâce aux documents exceptionnels que sont les gravures des Albums du Duc Charles de CROY. La famille de Croÿ possédait à cette époque, quasi tous les fiefs de notre région ainsi que ceux du Hainaut et du Comté de Namur. Le Duc a fait exécuter des gouaches et aquarelles extrêmement précises et détaillées de chacune de ses possessions: villes, villages, abbayes, couvents et même rivières. En sommeil pendant plusieurs siècles, ces précieux documents ont été éditées récemment par le Crédit Communal de Belgique, avec des commentaires du Professeur Roger BERGER (originaire d'Aire). Les planches qui nous intéressent vont nous aider à donner un visage aux trois fleurons de notre couronne à qui nous avons trouvé une identité. Si vous le voulez bien, nous allons les examiner successivement:

- MAMETZ: C'est déjà à l'aide la planche 37 du volume XXII (Comté d'Artois VI - Mametz) que j'avais essayé de vous décrire, il y a quelques années, l'imposant château médiéval, campé sur la rive droite de la Lys, à l'emplacement de la bâtisse que nous connaissons, qui date du 19ème siècle. Sur ce document, l'église, juchée sur une butte, est construite à sa place actuelle. Elle a déjà un clocher-porche et

son beau choeur du XVIème; (Nous savons que, depuis, la nef a été détruite à deux reprises. Sa dernière réfection est tout juste centenaire). L'habitat qui semble assez dense est fortement groupé depuis les murailles du Château jusqu'à l'église, et se prolonge vers le moulin sur la Lys. Les hauteurs sont abondamment boisées et forment un véritable écrin de verdure à notre village.

- MARTHES: (planche 38). Le village a été dessiné à partir du chemin qui vient de Blessy. L'habitat est plus cossu, plus dispersé aussi, ce qui correspond à la variété des terrains exposés: labours, prairies et bouquets d'arbustes. L'église se situe à l'extrémité droite. Elle possède déjà une tour couverte d'ardoises, une nef avec trois fenêtres en briques couverte de tuiles. Le chevet est plat, percé d'une fenêtre et le choeur est très petit et très bas. Une maison plus importante que les autres est mise en relief entre l'église et l'actuel Rietz. Couverte en tuiles, elle est entourée de dépendances. C'est la maison du Bailli du Seigneur de Mametz, comme celà est inscrit à la base du dessin: "Maison du Bailli de Broqueville" (Patronyme très courant dans la région).

- CRECQUES: (planche 40). En cartouche "CRESQUES" - Au bas de la miniature: "Maison PATIGNY". La vue est prise du Nord-Ouest. Sur la Lys tourne un moulin dont on distingue nettement la roue à aubes et la maison. Il n'y a pas encore de pont sur la rivière. Le village, dont l'axe principal est formé par les actuelles rues de l'Anglet et Saint Honoré, est composé de chaumières dont le nombre correspond à peu près aux 25 foyers que l'agglomération pouvait contenir en ce début de XVIIème siècle. L'église Saint-Honoré est un curieux édifice: une première nef de deux travées et une autre nef faite d'un vaisseau plus élevé que le précédent, comportant une chapelle perpendiculaire à l'axe. Le choeur est plus bas que ce second vaisseau mais plus élevé que le premier. Il est certain que ce monument a subi, depuis, de profondes modifications. En relief, un manoir de briques couvert de tuiles qu'on peut situer approximativement à droite de l'église et en remontant vers ce qui est aujourd'hui la Grand'Rue. Il comporte un corps de logis de deux niveaux, deux travées de longueur, une tour de trois niveaux à pignons à pas-de-moineaux sommés d'étendards. C'est, selon la légende, la maison d'un certain PATIGNY dont on peut penser qu'il était le Bailli des Croÿ. Dans l'album XXIV, Fleuves et Rivières 1, planche 40, on peut voir un autre moulin dit "le tordoïr" ou moulin à huile que la notice dit ne savoir où placer actuellement, mais nous savons que ce tordoïr se trouvait sur la Lys, à l'extrémité du Chemin du Vieux Moulin, à la sortie de Crecques, en direction de Mametz.

Ces descriptions situent donc, avant la Révolution, nos villages de Mametz et Crecques sur la rive droite de la Lys, et Marthes sur la rive gauche de l'Ieauwette, à proximité de leurs Châteaux (mais seul, celui de Mametz a pu être bien repéré; de ceux de Crecques et Marthes, nous ne savons pratiquement rien).

Par contre, on peut évaluer l'importance de la population et de l'habitat à partir de chiffres bien précis relevés aux Archives du Pas-de-Calais. Nous savons que le feu (ou foyer) compte environ 4 à 5 habitants. Le tableau ci-dessous nous montre que la population, comme celle de tout l'Occident, n'a guère augmenté entre les années 1300 et 1700. Par contre, la croissance du 18ème siècle fait qu'elle atteint son maximum en 1846. Puis, elle décroît jusqu'en 1954 pour remonter régulièrement jusqu'à aujourd'hui où le dernier recensement nous crédite de 1567 habitants.

Epoque	Mametz	Crecques	Marthes	Total
entre 1296 et 1302	29 feux (incomplet?)	25 feux	33 feux	88 feux
1469	42	26	34	102
1698	257 habitants	163	109	529
1790	416	282	220	918
1820	569	384	291	1244

Avant 1822, nos trois villages sont bien distincts. Mametz est Paroisse, Marthes est succursale de Blessy et Crecques succursale de Bomy (pour ce qui est du religieux). Au civil, chaque village est une commune indépendante. Le Dictionnaire Historique du Pas-de-Calais nous livre quelques caractéristiques pour chacun d'eux:

-MAMETZ: Comme Blessy, Mametz est renommé pour la culture du tabac. Au 18ème siècle, la récolte de cette plante était déjà assez importante pour donner lieu à des difficultés entre les Abbayes de Saint-Bertin, de Saint-Jean-au-Mont et les habitants. Ces Abbayes demandaient à exercer le droit de dîme sur le tabac, ce que contestaient les mametziens. Par arrêt du Conseil d'Artois en date du 18 Août 1773, les habitants furent condamnés à payer aux décimateurs, la 15ème botte.

Il existait, de temps immémorial, dans l'église, une Confrérie placée sous le patronage de Notre-Dame de BRUCHINE et dont le but était d'être préservé de la peste et d'autres maladies contagieuses très communes dans le pays. Cette Confrérie devint, vers le XVIIème siècle, assez nombreuse pour attirer l'attention bienveillante de Rome et, par une Bulle du 20 septembre 1702, le Pape Clément VIII lui accorda des indulgences. A l'époque de la Terreur, la statue vénérée à Mametz offusqua les gouvernants de l'époque qui envoyèrent des soldats avec l'ordre de l'arracher de l'autel et de l'apporter à Aire. Mais, selon la tradition, le fardeau se fit de plus en plus lourd pour les soldats qui, harassés de fatigue, jetèrent la statue de la Vierge dans un fossé après l'avoir mutilée. Des habitants du village l'ayant récupérée, la cachèrent jusqu'à ce que les églises soient rendues au culte. Une question se pose: quelle est l'origine de ce mot BRUCHINE ? Nous n'avons aucune certitude à ce sujet. Les historiens sont portés à croire que ce nom est tiré de l'état marécageux et inculte, couvert de buissons (en patois: bruchons)

dans lequel se trouvait anciennement le pays où elle était honorée.

- MARTHES: Siège de plusieurs fiefs de la régale de Théroouanne.

- CRECQUES: Dans l'église, une pierre tombale sur la sépulture de Pierre François BOURDREL, bailli de ce lieu, décédé le 24 janvier 1749, de son épouse et de sa fille. Dans le mur septentrional est encastrée extérieurement une dalle indiquant la sépulture d'Antoine PETTE et de sa famille (1740, 1744 et 1745). Sur une pierre de la ferme BEAURAIN, une date: 1706 et, dans la ferme de Clément Bourdrel, une pierre en grès est gravée d'armoiries avec la date 1589. Cette pierre dont on ne connaît pas l'origine aurait servi de clef de voûte à un édifice quelconque. (Ces deux derniers vestiges existent-ils encore, je ne saurais l'affirmer).

Près d'un siècle de calme relatif avant la tourmente révolutionnaire a permis à nos villages de se développer, aux cultures de s'étendre et aux chemins de communication de se créer afin de permettre les échanges nécessaires à une époque en pleine mutation. Dans "Villes et Villages du Pas-de-Calais en 1790" (ouvrage cité en référence et dont nous avons publié des extraits dans le Bulletin Communal de 1995), on peut constater que MAMETZ, sans être une commune opulente, est néanmoins dotée de tout ce qui, à ce moment-là, est nécessaire pour vivre au quotidien sans être dans la misère: des chemins, des ponts, une rivière (à curer...déjà...), un moulin à eau, un moulin à vent (à Monbus), une église et son presbytère, un curé: Pierre Joseph BERTIN, un vicaire: P. DEMAGNY, quelques revenus pour "la table des pauvres" et surtout 35 mesures de biens communaux où peuvent paître les bestiaux. MARTHES fait état de terrains (le Rietz et Chel-Becques), une église, un curé: J.J. DECROIX et un vicaire: A. DELEPOUVE. Par contre, CRECQUES n'a pas répondu au questionnaire qui avait été envoyé à chaque commune, ce qui nous prive de renseignements précis. Nous savons qu'il n'y a pas eu de biens communaux déclarés au vingtième de 1761 (ce qui semble étonnant car, si les biens indivis entre Crecques et Rebecques feront l'objet d'une longue polémique au 19ème siècle, le grand marais est déjà connu comme appartenant en propre à Crecques). On sait aussi que le village a une église et un curé: M. CLEUET.

La Révolution de 1789 ne semble guère avoir perturbé nos communes rurales. Les prêtres qui n'ont pas prêté serment sont devenus réfractaires et ont exercé leur ministère sous le manteau, couverts par une population qui leur est attachée et que les soubresauts politiques n'émeuvent que fort peu. Depuis longtemps il n'y a plus, ici, de Seigneur, et la Famille de MERODE a émigré en Autriche dès les premiers troubles. Elle récupèrera ses biens à la Restauration mais la Noblesse ne laissera de traces que sur les matrices cadastrales, jusqu'à la dispersion complète des propriétés qui seront vendues peu à peu. Une grosse polémique dont les échos sont parvenus jusqu'à nous, s'élève à propos de la nationalisation de l'église de Crecques qui, à la fin de la tourmente révolutionnaire sera vendue à un certain François Joseph CARLIER qui la revendra à Guillaume SALVA, marchand de tabacs le 23 brumaire de l'an VIII. Ce dernier y entrepose sa marchandise au

grand dam des habitants du village qui n'entendent pas laisser ainsi profaner leur église. Aussi, le 12 prairial de l'an VIII, le citoyen François Joseph BOURDREL verse au citoyen SALVA la somme de CENT FRANCS reçue des habitants de la commune pour "reste et parfait paiement" du prix de vente qui leur a été fait pour la dite église qu'il est, dès lors possible de remettre en état et de rendre au culte.

Le Premier Empire ne nous a laissé aucun document dans les archives communales, sauf un plan de 1811 dit "Plan Napoléon", mais nos villages ont dû, comme leurs voisins, (je me réfère ici au registre des délibérations du Conseil Municipal de REBECQUES qui, à l'époque est une véritable litanie de protestations et de doléances à l'égard des pouvoirs publics), payer largement leur écot en argent, en chevaux, en fourrages et en hommes pour soutenir les guerres napoléoniennes. Une Chapelle de Marthes (la Chapelle Lemaître) a d'ailleurs été érigée en action de grâces pour les enfants revenus indemnes de la guerre. Pour Mametz, j'ai trouvé, dans le Bulletin des Lois N° 18, article 321, le Décret Impérial qui autorise le Maire de Mametz, Département du Pas-de-Calais, à accepter, au nom de la Commune la maison presbytérale et ses dépendances, gratuitement cédées par le sieur MANIANE, prêtre, desservant l'église succursale. (St-Cloud, 23 vendémiaire).

Et nous voici, sous la Restauration, devenus sujets de Louis XVIII. A cette époque s'inscrit une page déterminante de notre histoire locale. En effet, par Ordonnance Royale du 20 Mars 1822, voilà nos trois communes réunies, à leur demande, en une Commune unique qui prend le nom de COMMUNE DE MAMETZ (avec trois sections qui restent Mametz, Marthes et Crecques). Quelles sont les raisons qui ont poussé à la création de cette Communauté de Communes près de deux cents ans avant que cela ne devienne à la mode ? On ne le sait pas avec certitude. Les problèmes financiers semblent exclus; plus probablement le manque d'enthousiasme de certains à endosser les charges communales qui engendrent plus de tracas que d'avantages. Quoi qu'il en soit, voilà nos communes mariées, pour le meilleur et pour le pire.... Mariage d'amour ou mariage de raison, ce sera, de toute façon, un mariage à trois, ce qui veut dire qu'il faudra composer avec les sensibilités bien spécifiques des uns et des autres. Et c'est tout à l'honneur de nos ancêtres d'avoir réussi à faire de ce mariage une union solide et durable qui, malgré quelques tentatives de divorce de la part de Crecques et la persistance d'un esprit de clôcher chez certains qui, Dieu merci, va en s'amenuisant, a résisté et a su se consolider et faire, aujourd'hui, notre fierté à tous.

La tâche n'était pourtant pas facile car les textes de l'Ordonnance étaient remarquables d'imprécision, à part l'avantage pour chaque section, de conserver l'usage de ses biens propres. Eh bien, tout cela n'a pas si mal marché. Tacitement, la population a, jusqu'à ces dernières années, respecté un usage qui voulait que le Conseil Municipal soit composé de membres régulièrement répartis entre les sections. Les biens de la communauté ont été gérés avec impartialité et les élus ont fait bloc derrière les représentants de Crecques pendant l'interminable conflit qui a opposé Crecques à Rebecques pour la possession de biens indivis (ceci

est une longue histoire, actuellement en chantier et qui vous sera racontée l'an prochain, si Dieu me prête vie...).

Du XIXème siècle, on peut retenir qu'il a vu grandir et prospérer notre Commune. L'habitat s'est étendu progressivement en remontant la vallée sur la rive droite de la Lys pour se grouper le long du chemin de grande communication qui reliait désormais Aire à Théroouanne. Les routes, les ponts se sont créés ou aménagés, un peu plus tard, le Chemin de Fer d'Intérêt Local d'Aire à Berck a permis au "Tortillard" qui traversait la plaine, soufflant et crachotant, de déposer les voyageurs intrépides à la Gare de Mametz ou à la halte de Crecques. Ainsi, le village a pris peu à peu le visage que nous lui connaissons mais il faudra attendre ces dernières années pour que les constructions commencent à remplir l'espace vide entre les trois agglomérations. Si Marthes a gardé, même encore aujourd'hui, un caractère nettement agricole, si Crecques a aussi été longtemps le siège de grosses fermes, la situation de Mametz était différente, en raison probablement de sa superficie moins riche en espaces cultivables. Les possibilités de travail salarié offertes par les Mines, l'Usine d'Isbergues, la Céramique d'Aire etc...attirèrent bien vite la main d'oeuvre masculine. La "petite culture", peu viable survécut pourtant jusqu'après la dernière guerre, l'épouse ayant la charge du bétail, de quelques travaux dans les champs, voire de la conduite du cheval....

Donc, depuis 1822, la Mairie se trouve à Mametz, le Maire aussi, à de rares exceptions près. Le secrétariat de la mairie est tenu, dans un petit local jouxtant l'école, par l'instituteur de Mametz (jusqu'un 1954) car une école s'est rapidement ouverte à Mametz et à Crecques, alors que les enfants de Marthes, jusqu'en 1952, parcourront matin, midi et soir, le sentier "derrière Marthes" pour venir à l'école et au catéchisme à Mametz. En effet, le Curé de Mametz est aussi chargé de Marthes, tandis que celui de Crecques administre également Rebecques. De nombreux commerces (que de cabaretiers...que de cordonniers...) fleurissent le long des rues et les fêtes locales "tournent" avec régularité tandis que les premières Sociétés (Pompiers, Tir, Chasse...)voient le jour. Pendant ce siècle, la Commune a beaucoup construit: des écoles et leurs logements, le presbytère de Crecques, des réfections importantes aux églises alors que la Loi de Séparation n'est pourtant pas encore votée.

La guerre de 1914 devait, comme partout ailleurs, mettre un frein à ce développement. Mametz allait payer un lourd tribut en sacrifiant nombre de ses enfants dont les noms seront gravés sur les trois Monuments aux Morts érigés à la fin du conflit. Pourtant, la vie reprit, et avec elle, la marche vers le progrès. Vers 1923 un pas décisif est fait grâce à la desserte en électricité alors que la Poste s'implantait solidement. Le téléphone, l'automobile, les journaux, et surtout la T.S.F. et le cinéma vont provoquer une évolution rapide dans notre monde rural.

Dans cette période de mutation survint la seconde guerre mondiale qui fut pour nous, gens de Mametz, une épreuve différente de celle de 1914. Ce fut un temps de longue attente, ponctué par le martèlement des bottes des troupes d'occupation, l'angoisse des moments d'alerte et même la chute d'un chapelet de bombes sur "Les Ruelles", dont l'explosion allait coûter la vie à deux habitants du quartier. D'autres de nos concitoyens allaient également trouver la mort dans les bombardements meurtriers qui ponctuèrent ces années d'incertitude. Le conflit terminé, les prisonniers de guerre, patiemment attendus, regagnèrent leurs foyers et Mametz entreprit de panser ses plaies, heureusement bénignes.

Ce dernier demi-siècle a donné à notre Commune le visage que nous lui connaissons aujourd'hui et qui doit lui permettre d'aborder l'an 2000 avec un optimisme raisonnable. Le boom de la construction a fait fleurir de nombreuses habitations, de bon goût pour la majorité d'entre elles, comme il a permis la rénovation des immeubles anciens. Ce fait positif a particulièrement contribué à souder les trois villages qui seront bientôt tout-à-fait réunis. Il a obligé aussi les pouvoirs publics à aller résolument de l'avant dans l'aménagement de la voirie, la desserte en eau potable et surtout, l'assainissement des eaux usées. MAMETZ a, en effet, été, avec REBECQUES et BLESSY qui forment le Syndicat d'Eau et d'Assainissement, l'une des premières communes rurales du Département à se doter d'un réseau d'assainissement qui lui permet de faire face, sereinement, aux contraintes d'une époque qui se veut écologique.

Si beaucoup d'exploitations agricoles ont disparu comme partout ailleurs, commerçants et artisans sont nombreux et variés et le problème du chômage, s'il est latent, n'est pas encore crucial, Dieu merci. Le passage de l'Autoroute A 26 sur le sud-ouest du territoire a provoqué un remembrement qui, avec le Plan d'Occupation des Sols, devrait préserver le caractère rural du village ainsi que la qualité de ses paysages.

MAMETZ, pays de terre, de vent et d'eau, entend bien tirer parti, pour le bien de tous, de ce qui était autrefois une calamité. Les terres inondables, anciens prés flottants, se transforment peu-à-peu en étangs pour le plaisir des pêcheurs et des amateurs de sports nautiques, des structures d'accueil se mettent en place et il semble que l'on ait à coeur de préserver l'écrin de verdure qui forme un cadre exceptionnel à toute cette partie de la Vallée de la Lys.

Mais je crois que notre plus grande richesse réside dans toute la population enfantine qui remplit les huit classes bien vivantes de nos écoles, sans compter tous les jeunes qui s'essaient tous les jours vers Théroouanne, Aire, Saint-Omer ou Lille afin de préparer un avenir qui, nous le souhaitons de tout coeur, sera à la mesure de leurs espérances.

Nous voici arrivés au terme de notre Pèlerinage dans le temps. Peut-être a-t'il paru un peu long aux yeux de certains. Il a pourtant fallu élaguer bien des détails pour ne conserver que l'essentiel. En écrivant ces lignes, j'avais surtout envie que ce récit vous intéresse, comme une histoire qu'on raconte et dans laquelle on voit s'agiter des personnages familiers et non pas la copie d'une rébarbative page de manuel scolaire. Si vous avez lu jusqu'au bout sans éprouver d'ennui, le contrat est rempli. Et si, en plus, le connaissant mieux, vous vous attachez davantage à ce village qui est peut-être celui de vos ancêtres, mais qui est peut-être aussi celui où vous avez choisi de vivre et qui vous a adopté, nous aurons contribué, ensemble, à apporter la béatitude aux âmes de tous ceux qui nous précédés sur notre sol mametzien. C'est à tous ceux-là que je voudrais rendre hommage en terminant: les connus, dont on égrène encore parfois les noms, mais surtout l'immense foule des anonymes. D'une façon ou d'une autre, ils ont tous laissé des traces de leur passage et il est juste de saluer leur courage, leur savoir-faire et leur dévouement.

Marie-Thérèse DELMAIRE

Décembre 1995

REFERENCES

- MERCI à tous ceux dont les ouvrages et les travaux ont permis de documenter aussi précisément cet article:

Monsieur le Professeur Roger BERGER pour les Albums de Charles de CROY

(Conseil Régional du Nord-P.D.C. et Crédit
Communal de Belgique - Bruxelles)

Le Professeur Roland DELMAIRE: "Etude archéologique de la partie orientale de la
Cité des Morins" (Mémoires de la Commission Dle
des Monuments Historiques du P.D.C. Tome XVI)

"LE PAS DE CALAIS -Carte archéologique de la Gaule"

(Editions de la Fondation -Maison des Sciences de l'Homme)

Le Professeur Bernard DELMAIRE:"Le Compte Général du Receveur d'Artois pour 1303-
1304" (Palais des Académies - Bruxelles)

" Le Diocèse d'Arras du XIème au XIVème siècle"

Monsieur et Madame MAILLARD DELBENDE: "Aire-sur-la-Lys -Nouvelles Chroniques

Locales - Petite Histoire d'Aire racontée à ses
visiteurs".

M. l'Abbé BERTHE, Pierre BOUGARD, Danielle CANLER, Jean-Michel DECELLE et Jean-
Pierre JESSENNE "Villes et Villages du Pas-de-Calais en 1790" (Mémoire de la
Commission Dle d'Histoire du P.D.C. XXVIII)

et M. BERNARD FAUCON qui a obligeamment prêté sa documentation personnelle.

LES JOIES LES PEINES DE L' ANNEE 1995

^*^*^*^*^*^*^*^*

Bienvenue à ceux et celles qui viennent égayer les foyers

BOGAERT Bastien	le 04.08 à Béthune	27, rue de la Plaine
BOULANGER Félicia	le 23.05 à St Omer	48, rue du Moulin
BOYAVAL Chloé	le 04.09 à St Omer	6, rue du Moulin
BREEMERSCH Richard	le 10.10 à Hazebrouck	14, chemin de Monbus
BULTEL Théo	le 30.11 à St Omer	11, Grand'Rue
DACQUIN Cassandra	le 19.08 à St Omer	3, chemin Bronquart
DARQUES Loïc	le 05.07 à St Omer	42, rue de l' Anglet
DEKLERCQ Simon	le 10.03 à St Omer	241, Grand'Rue
FREVILLE Jérémy	le 01.03 à Beuvry	16, Place du Rietz
FROGNIER Vincent	le 15.02 à St Omer	5, rue du Stade
LECAT Aline	le 11.11 à St Omer	7, rue de l'Eglise
LECLERCQ Julien	le 25.07 à St Pol/Ternoise	16, rue de Bruchine
LEFEBVRE Clément	le 25.08 à Lomme	21, rue de Bruchine
LEVECQUE Sophie	le 20.03 à Hazebrouck	225, Grand'Rue
MASSET Martin	le 23.03 à Béthune	34, rue champs Lambert
MASSET Mathilde	le 06.12 à St Omer	4, chemin de la Fontaine
PETIT Valentin	le 28.04 à Béthune	15, chemin de Monbus
POUILLE Mélitine	Le 19.12 à St Omer	9, chemin Grands Rietz
POURCHEL Florian	le 03.07 à Hazebrouck	8, rue de Bruchine

PRUVOST Alexis le 13.07 à St Omer 36, rue de l'Anglet

VANDEBOSSCHE Nathan le 19.10 à St Omer 7, rue des Champs

^***^***^***^***^***^***^

Félicitations Voeux de Bonheur aux Jeunes Epoux

COHEZ Gérard et LENOIR Nadia Le 15.09.95 à Mametz

DELBECQUES Didier et VITAL Maryline Le 01.07.95 à Mametz

FLASQUE Dominique et LEMAÎTRE Sabine Le 22.04.95 à Mametz

GAULON Philippe et DACQUIN Brigitte Le 20.05.95 à Mametz

GILLIOT Pierre et OTTAVY Anne Le 26.08.95 à Mametz

LAINÉ Stéphane et DUBOIS Marie-Lise Le 22.07.95 à Aire/Lys

LECLERQ Laurent et GUILLUY Angélique Le 22.04.95 à Mametz

LESECQ David et PATTINIER Sylvianne Le 20.05.95 à Aire/Lys

^***^***^***^***^***^***^

Aux familles éprouvées, l'assurance de notre sympathie

BAILLEUL Marcel Le 29.08.95 à Helfaut

BLONDEL Claire épouse de BOUTON Le 17.07.95 à Helfaut

BOURDON André Le 17.12.95 à Helfaut

DELVART Gabriel Le 26.12.95 à Mametz

FAUQUEMBERGUE Achille Le 22.10.95 à Mametz

GOZET Jeanne Le 24.07.95 à Aire/Lys

HANNOTEL Marceau Le 16.12.95 à Mametz

LEFER Jacques Le 23.12.95 à Mametz

PARENT Yvonne épouse WARENGHEM Le 07.08.95 à Helfaut

PENIN Bernard Le 27.07.95 à Blendecques

DECHETS MENAGERS

La Communauté de Communes de la Morinie effectue le ramassage des Ordures Ménagères chaque lundi ; cela représente pour la Commune de Mametz 589 tonnes 800 conduite aux Etablissements BAUDELET à BLARINGHEM à 150,00 Frs HT la Tonne cela fait une jolie somme...

A partir de 2002, les décharges étant interdites en France, il faudra prévoir d'insinérer ces déchets, cela va entraîner des dépenses supplémentaires (par trois minimum), installation et traitement, il faudra donc faire très attention et prévoir à bref échéance les collectes sélectives afin de récupérer ce qui est récupérable pour aléger le tonnage.

Pour l'instant une benne à verre sur la place de Mametz est à votre disposition.

2 fois par mois (voir la presse) une remorque est sur la place de Marthes pour les déchets verts (tonte élagage etc...)

Récup'Aire passe chaque vendredi pour le verre et le papier.

Pour les encombrants quatre passages sont prévus voir Communiqué.

A titre indicatif :

I-4 Quantité moyenne de déchets ménagers collectés par an et par habitant : 399 kg/an/habitant.

Communes	Population	Collecte totale	Tonnage par an par habitant
Clarques	231	98,95	428,35
Delettes	912	352,80	386,84
Ecques	1639	633,65	386,61
Heerbelles	335	143,95	429,70
Heuringhem	1208	505,00	418,05
Inghem	296	127,65	431,25
Mametz	1567	589,80	376,39
Rebecques	397	148,83	374,89
Thérouanne	975	416,37	427,05
TOTAL	7560	3017,00	399,07

PERMANENCES

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Une personne de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Arras se tient à votre disposition en Mairie d'Aire-sur-la-Lys, le 4ème Jeudi de chaque mois de 9 H 30 à 12 Heures. Et à la Mairie de Théroutanne le 2ème Mardi de chaque mois de 9 H 30 à 11 H 30.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Une personne de la Caisse d'Allocations Familiales de Calais assure une permanence en Mairie d'Aire-Sur-La-Lys, les 2ème et 4ème Mardi de chaque mois de 9 heures à 11 h 30.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Un agent d'Accueil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de CALAIS, se tient à votre disposition chaque lundi de 14 h 30 à 16 h 30 à la Mairie de Théroutanne. Tél : 21.95.51.87. Ce conseiller spécialiste de l'Assurance Maladie vous attend pour vous renseigner, recevoir et vérifier vos dossiers, délivrer les imprimés nécessaires à votre situation, N'HESITEZ PAS A LUI RENDRE VISITE OU A LUI TELEPHONER. Il est à votre disposition pour résoudre votre problème.

ID - PLOI en partenariat avec l'ANPE
sur serveur local IDEFIX

21.93.36.36

Un geste simple pour une recherche d'emploi
coût d'une communication téléphonique

COMMUNIQUE

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis :

- du livret de famille
- de la Carte Nationale d'Identité
- des Carnets de vaccinations des enfants.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES :

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral. L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelque cause que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les Mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de le signaler en Mairie.

Les demandes d'inscription seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 DECEMBRE 1996. les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

"COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORINIE"

Passage pour le ramassage des Encombrants à MAMETZ en 1996 :

- 12 Mars 1996
- 11 Juin 1996
- 10 Septembre 1996
- 10 Décembre 1996

Mise en place, pendant l'été, d'un service de ramassage des déchets verts, par apport volontaire.



*Que ce premier message pour l'Année soit
porteur de notre désir sincère de voir les
ambitions, les espoirs, les souhaits des
Mametzziens se réaliser pleinement.*

Mairie de Mametz : tél. : 21.39.07.05

fax. : 21.93.56.87

Service des Eaux : tél. : 21.39.07.05